

.....
: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
: Année 2018. Etabli conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.
: Directeur de la publication : Serge Starck.
: Rédaction : Anne-Aymone Peter et Nadia Sanfilippo, en collaboration avec les services
: du Sydeme - Conception : Mara PIROTH - Illustrations : Sydeme.
:

SOMMAIRE



Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1 :	
LE TERRITOIRE DESSERVI	5
■ 1.1. Territoire desservi	5
■ 1.2. Compétences	9

CHAPITRE 2 :	
LA GOUVERNANCE	11
■ 2.1. Conseil syndical, Présidence et Bureau	11
■ 2.2. Commissions	12

CHAPITRE 3 :	
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	13
■ 3.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	13
■ 3.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	14

CHAPITRE 4 :	
ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	16
■ 4.1. Pré-collecte	16
■ 4.2. Population desservie et taux de variation annuel	18
■ 4.3. Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	19
■ 4.4. Evolution de l'organisation de la collecte	19

CHAPITRE 5 :	
BILAN DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	20
■ 5.1. Déchets collectés en collecte Multiflux	20
■ 5.2. Déchets collectés dans le cadre des compétences optionnelles	21
■ 5.3. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	21
■ 5.4. Déchets collectés en apport volontaire dans les déchèteries et bornes	22

CHAPITRE 6 :	
ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	24
■ 6.1. Origine des déchets	24
■ 6.2. Localisation des unités de tri/traitement ...	26
■ 6.3. Nature des traitements	26

CHAPITRE 7 :	
BILAN DU TRAITEMENT DES DÉCHETS	28
■ 7.1. Tonnages traités	28
■ 7.2. Refus de tri et performance.....	30

CHAPITRE 8 :	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	31
■ 8.1. Le retour au sol et le détournement des filières de stockage et d'incinération des biodéchets	31
■ 8.2. L'amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte plus propres.....	32

CHAPITRE 9 :	
L'EMPLOI	33
■ 9.1. Moyens humains déployés pour l'exécution des compétences	33
■ 9.2. L'insertion au sein de la Régie Ecoctri	34
■ 9.3. Les accidents du travail	34

CHAPITRE 10 :	
LA CONCERTATION ET L'INFORMATION	36
■ 10.1. Visites de sites	36
■ 10.2. Concours & Projets pédagogiques	38
■ 10.3. Supports de communication	39

Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 11 :	
DONNÉES RELATIVES AU SERVICE	41
■ 11.1. Comparaison aux ratios nationaux de tonnages collectés dans le cadre de l'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	41
■ 11.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	42

CHAPITRE 12 :	
BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	43
■ 12.1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	43
■ 12.2. Coût aidé du service public	44
■ 12.3. Financement du service public	45

CHAPITRE 13 :	
STRUCTURE DU COÛT	46
■ 13.1. Nature des charges	46
■ 13.2. Nature des produits	47
■ 13.3. Répartition des charges, des produits et du financement	49

CHAPITRE 14 :	
COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS	50
■ 14.1. Coût des différents flux ramenés à la tonne	50
■ 14.2. Répartition des charges par flux et par étape technique	51

CHAPITRE 15 :	
TEMPS FORTS 2018	52



CHAPITRE 1

Territoire desservi

■ 1.1. Territoire desservi	5
■ 1.2. Compétences	6



2018
20 ANS
 D' ACTIONS
 EN FAVEUR
 D'UNE TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE

1998-2018
 UN GATEAU DURABLE A PARTIR
 DE DECHETS RECYCLABLES
 POUR LE 20^{EME} ANNIVERSAIRE
 DU SYDEME

L'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets est liée à la géographie, à l'histoire, à la population et au découpage administratif du territoire.

Pour comprendre de quelle manière s'exerce la compétence déchets sur notre territoire, une mise en contexte est l'occasion de souligner ses singularités et de poser les repères nécessaires à la compréhension des indicateurs techniques et financiers du rapport.

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

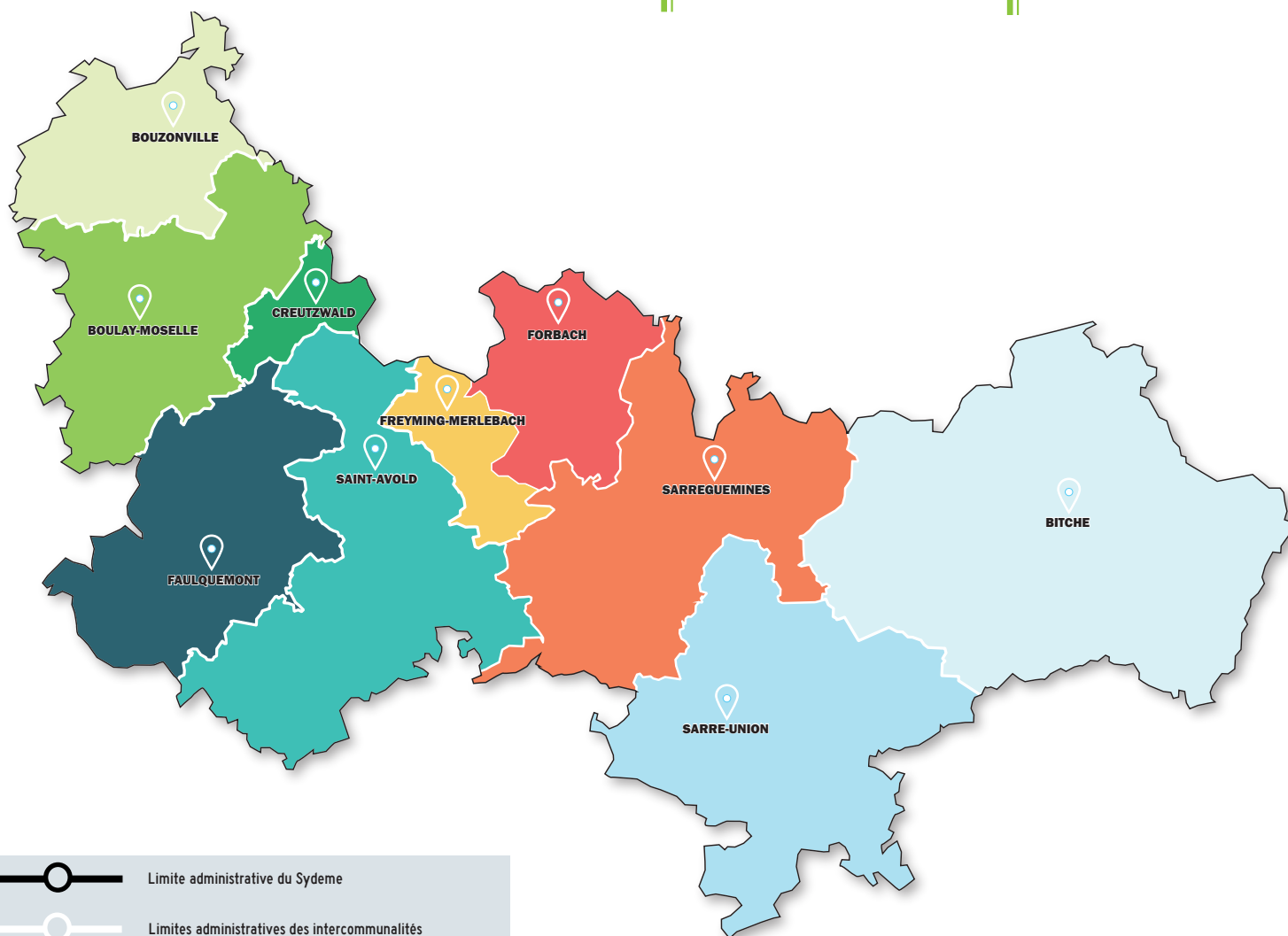
Le Sydeme (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) est un établissement public de coopération intercommunale, créé en mars 1998. Au 1^{er} janvier 2018, il regroupe 10 intercommunalités (soit 298 communes de Moselle et d'Alsace Bossue).



POPULATION DESSERVIE
PAR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE DÉCHETS :
376 793 HABITANTS



10 INTERCOMMUNALITÉS
298 COMMUNES



79 566 hab. CA Forbach Porte de France	67 024 hab. CA Sarreguemines Confluences	55 095 hab. CA Saint-Avold Synergie	35 537 hab. CC du Pays de Bitche	33 069 hab. CC de Freyming Merlebach	25 334 hab. CC d'Alsace Bossue	25 274 hab. CC du District Urbain de Faulquemont	23 631 hab. CC de la Houve et du Pays Boulageois	18 472 hab. CC du Warndt	13 791 hab. CC du Bouzonvillois 3 Frontières
---	---	--	-------------------------------------	---	-----------------------------------	---	---	-----------------------------	---

En savoir +

Sur le territoire du Sydeme :

www.sydeme.fr

Rubrique « Le Sydeme »
« Les collectivités adhérentes »

Repères

UNE NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE SUITE À LA LOI DU 07 AOÛT 2015 PORTANT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (LOI NOTRE).

Les intercommunalités devant se regrouper pour former des entités d'au moins 15 000 habitants, le 1^{er} janvier 2017, le découpage interne du territoire du Sydeme a changé, passant de 14 à 10 intercommunalités. Pour autant, le périmètre du syndicat quant à lui est demeuré inchangé.

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

Le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers s'organise de la manière suivante :

- **la collecte** des déchets ménagers est de la compétence de l'intercommunalité

(Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes),

- **le traitement** des déchets ménagers relève de la compétence du Sydeme.

La limite administrative de la compétence « collecte » est l'intercommunalité. Celle-ci effectue sa mission soit :

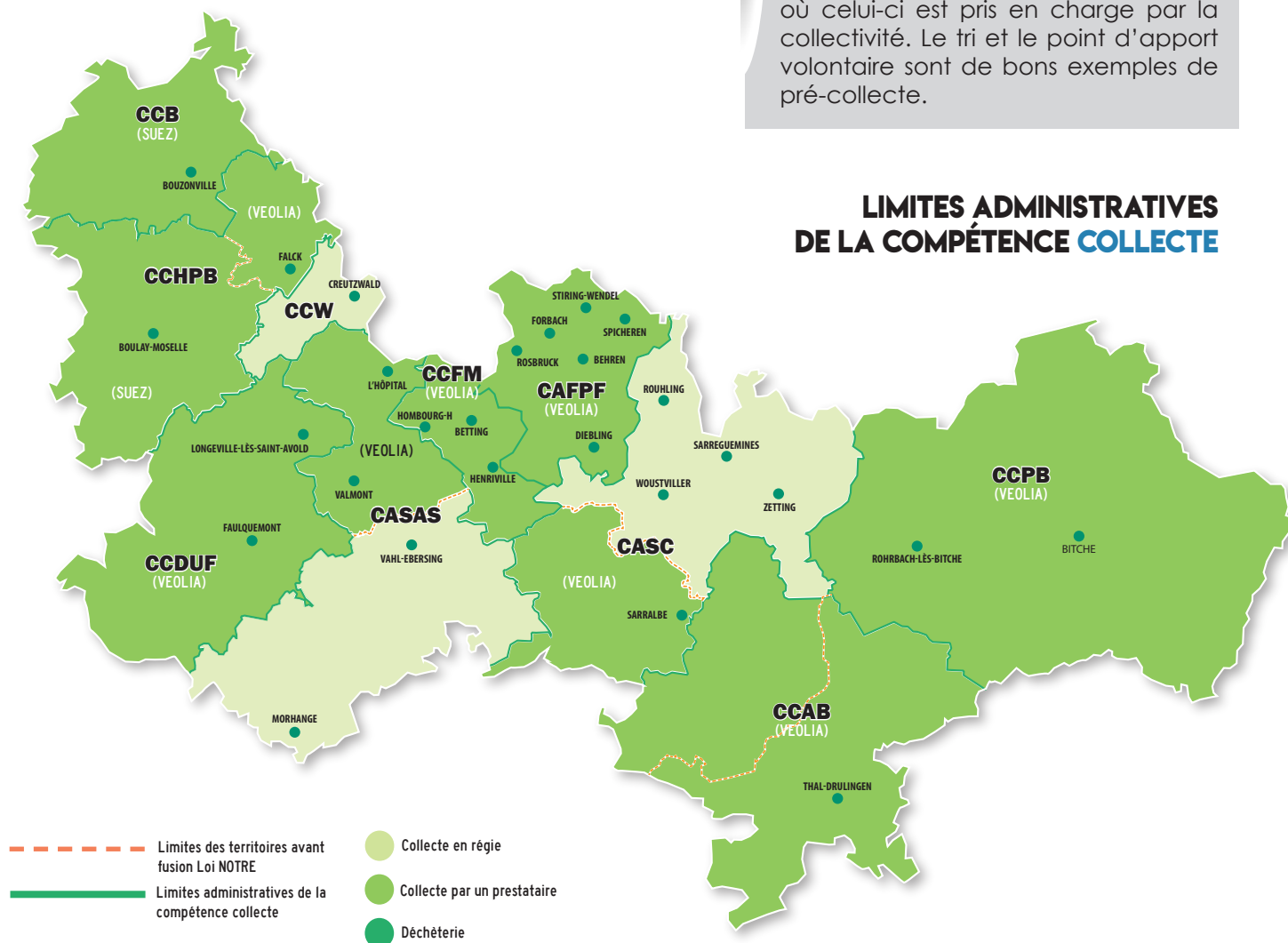
- en régie : les intercommunalités effectuent la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte par leurs propres moyens.
- en faisant appel à un prestataire de collecte : deux prestataires de collecte sont présents sur le territoire : VÉOLIA et SUEZ.

En 2018, certaines intercommunalités disposent sur leur territoire de deux modes de collecte différents (régie et prestataire). En effet, l'échéance de certains contrats de collecte est postérieure à la fusion des intercommunalités.

DÉFINITION

La pré-collecte

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) définit la pré-collecte comme l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri et le point d'apport volontaire sont de bons exemples de pré-collecte.



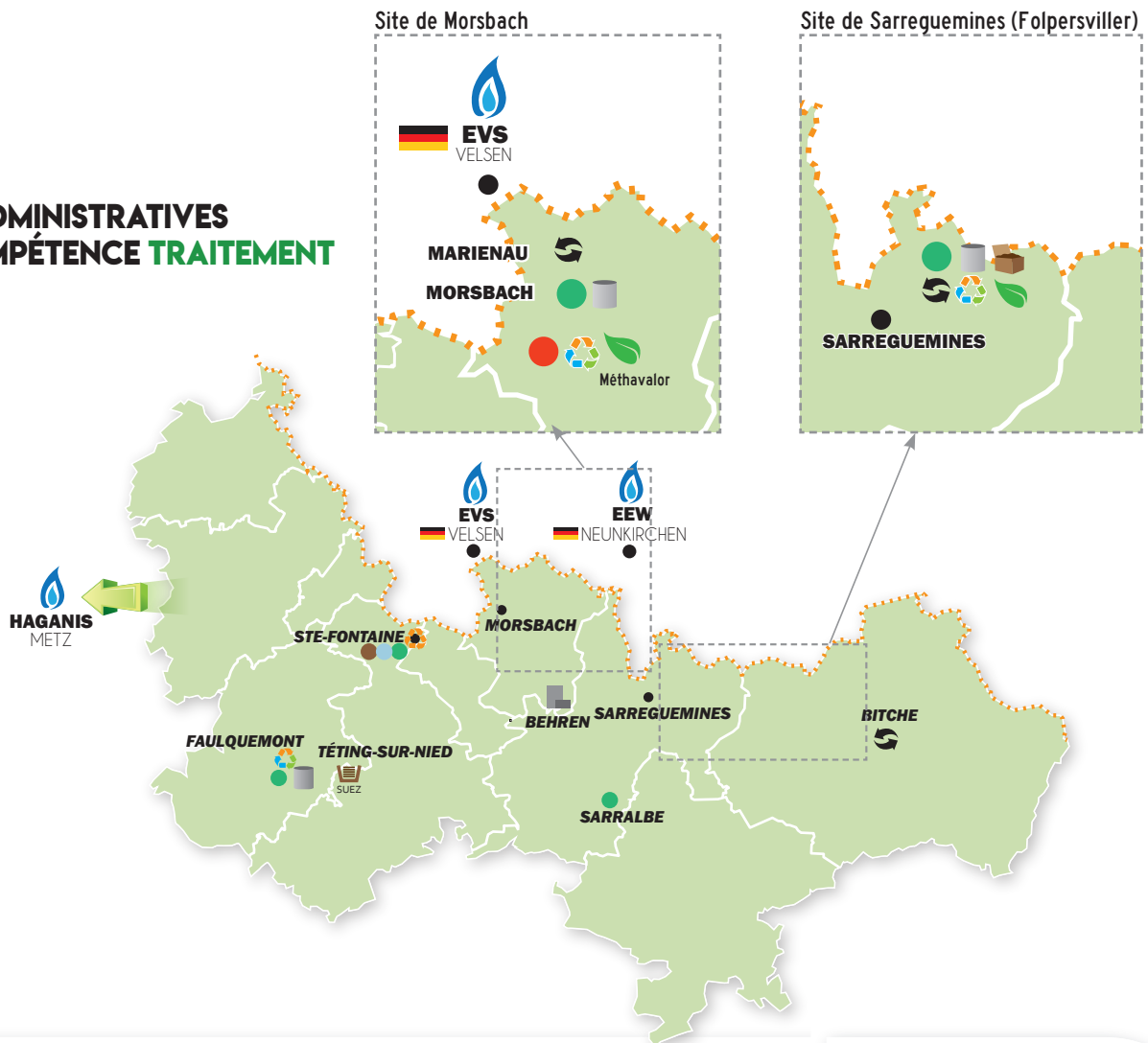
La limite administrative de la compétence « traitement » est : le Sydeme. Celui-ci effectue sa mission soit :

- en régie : le syndicat s'est doté de trois régies à autonomie morale et financière :
 - **Ecotri Moselle-EST**
 - **CSM** (Confection de Sacs Multiflux)
 - **DSM** (Distribution de Sacs Multiflux)
- en faisant appel à un prestataire.

L'opération de traitement consiste donc en le transfert, le tri, la valorisation biologique, la valorisation matière, la valorisation thermique et / ou le stockage des déchets ménagers.

Elle est couplée avec l'opération de transport des déchets ménagers qui consiste en leur acheminement vers les différents exutoires de tri ou de traitement.

LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT



SYDEME
















- Centre de tri Multiflux
- Centre de tri des recyclables
- Centre de transfert
- Centre de valorisation biologique

- Citernes de stockage des digestats liquides
- Plate-forme de compostage
- Plate-forme de réception des déchets verts
- Plate-forme de réception du bois
- Plate-forme de réception du verre
- Unité de confection des sacs Multiflux
- Siège du Sydeme et Centre de communication

PRESTATAIRES

- Installation de valorisation thermique
- Installation de stockage

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

TYPES DE DÉCHETS	INTERCOMMUNALITÉ				SYDEME				
	Mode de collecte (en régie ou délégation de service à un prestataire)				Mode de traitement				
	PAP COLLECTE MULTIFLUX	PAP COLLECTE OMR	PAV BORNES	PAV DÉCHÈTERIES	COLLECTE SÉPARÉE*	VALORISATION BIOLOGIQUE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION THERMIQUE	ENFOUISSEMENT
 Recyclables (sac orange)	✓						✓		
 Biodéchets ménagers (sac vert)	✓					✓			
 Résiduels (sac bleu)	✓							✓	
 OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)		✓						✓	✓
 Biodéchets des professionnels					✓	✓			
 Déchets verts				✓		✓			
 Bois				✓			✓	✓	
 Papier			✓	✓	✓		✓		
 Carton				✓			✓		
 Multimatériaux & Emballages				✓			✓		
 Verre			✓		✓		✓		
 Tout-venant				✓				✓	✓
 Meubles				✓			✓		
 Textiles			✓				✓		
 DEEE			✓	✓			✓		
 Ampoules & Néons				✓			✓		
 Piles & Petites batteries				✓			✓		

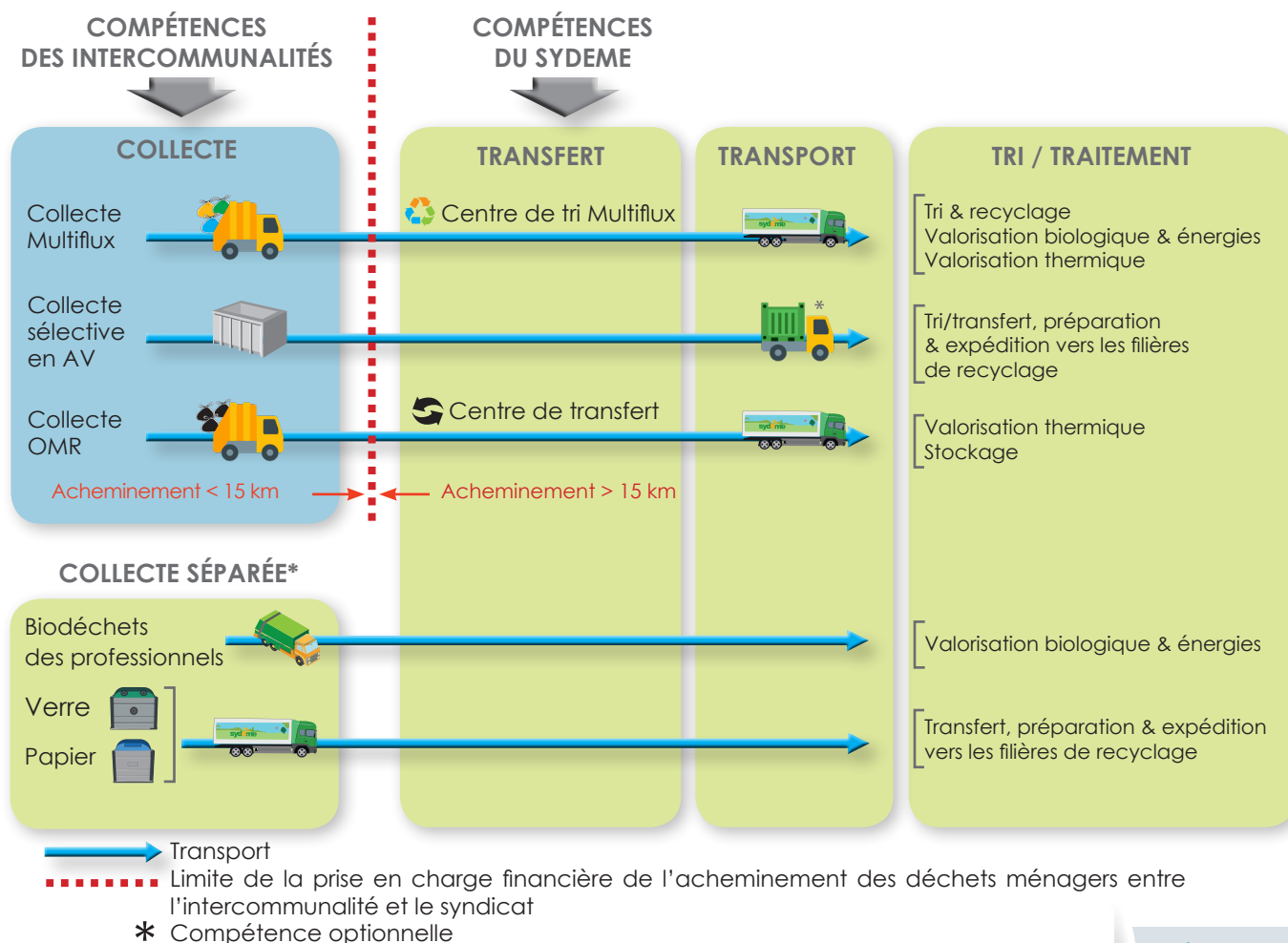
 Compétence de l'intercommunalité

 Compétence du SydeME

*Compétence optionnelle déléguée par l'intercommunalité au SydeME

1.2. COMPÉTENCES

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE INTERCOMMUNALITÉS ET SYDEME



Modalités d'exercice des compétences du SydeME

COMPÉTENCES	MODE DE GESTION	EXÉCUTION DE LA PRESTATION
Obligatoires		
Tri des recyclables	Régie	Ecotri Moselle-Est
Valorisation des biodéchets et assimilés	Direct	SydeME / Méthavalor
Valorisation des déchets verts	Régie	Ecotri Moselle-Est
Valorisation des sacs bleus	Délégation de service	Prestataire ou partenaire
Traitement des OMR et TV	Délégation de service	Prestataire ou partenaire
Transport/transfert péréqué du Multiflux et des OM	Régie ou délégation de service	Ecotri Moselle-Est ou prestataire
Transport du TV	Régie ou délégation de service	Ecotri Moselle-Est ou prestataire
Transfert du TV	Régie	Ecotri Moselle-Est
Valorisation du bois	Régie	Ecotri Moselle-Est
Associées à la collecte Multiflux		
Tri Multiflux	Régie	Ecotri Moselle-Est
Distribution des sacs Multiflux	Régie	DSM (Distribution de sacs Multiflux)
Mise à disposition des sacs Multiflux	Régie	CSM (Confection de sacs Multiflux)
Optionnelles		
Traitement des résiduels collectivités & assimilés	Délégation de service	Prestataire ou partenaire
Transport des résiduels collectivités & assimilés	Régie ou délégation de service	Ecotri Moselle-Est ou prestataire
Transfert des résiduels collectivités & assimilés	Régie	Ecotri Moselle-Est
Collecte du verre	Régie	Ecotri Moselle-Est
Collecte du papier	Régie	Ecotri Moselle-Est
Collecte des biodéchets des professionnels	Régie	Ecotri Moselle-Est
Mise à disposition de bennes de déchèterie	Régie	Ecotri Moselle-Est
Transport de bennes de déchèterie	Régie ou délégation de service	Ecotri Moselle-Est ou prestataire
Gestion des contrats avec les éco-organismes	Direct	SydeME

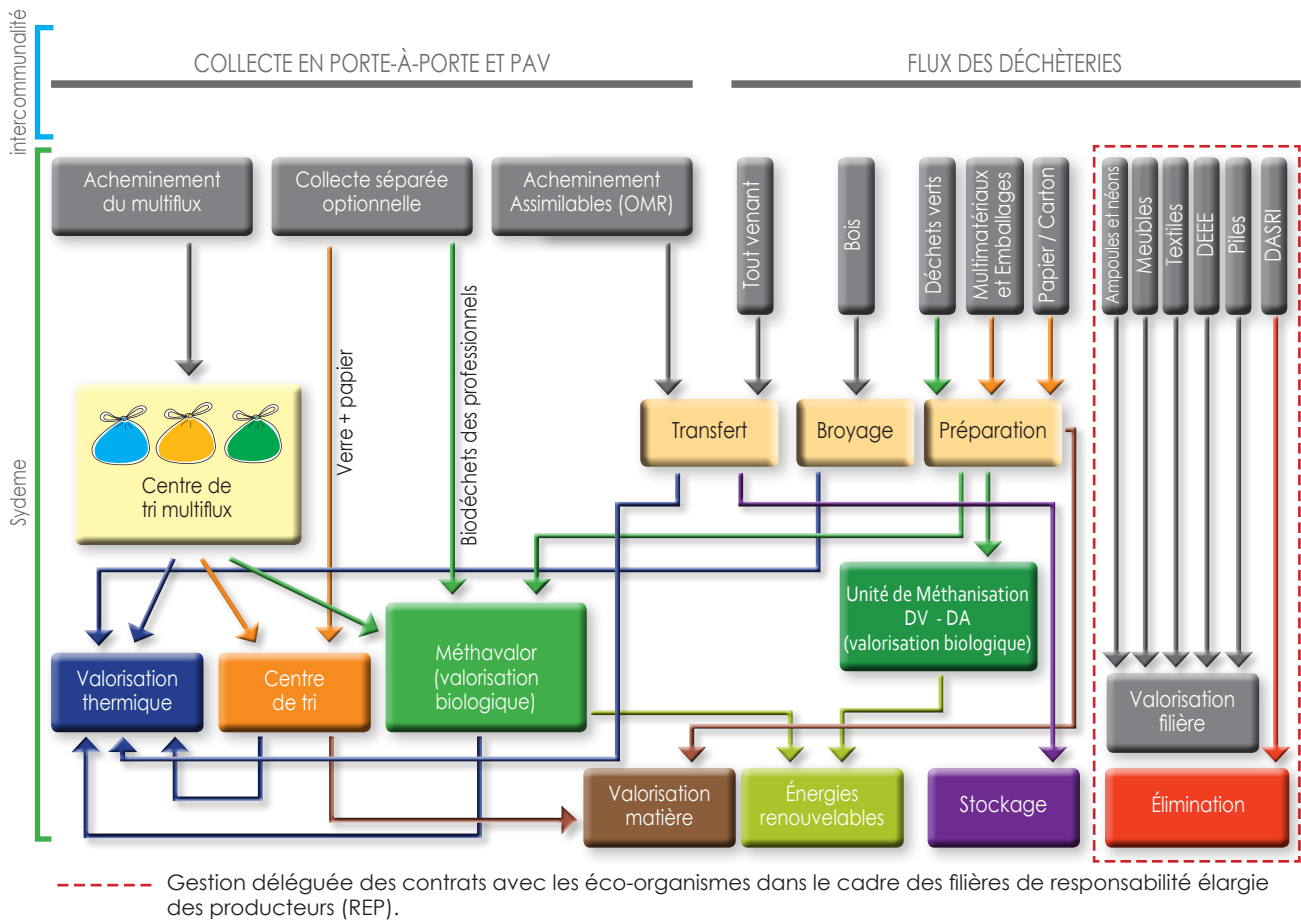


DÉFINITION « Les compétences optionnelles »

Outre les compétences dites "obligatoires" déléguées au SydeME par les intercommunalités adhérentes, ces dernières peuvent également confier au syndicat des compétences dites "optionnelles".

La délégation des compétences optionnelles nécessite pour le syndicat, le déploiement de moyens supplémentaires pour assurer le service.

Schéma des flux de déchets relevant de la compétence du Systeme



Repères

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) signifie que les producteurs des équipements concernés (Meubles, Textiles, DEEE...) sont responsables du traitement en fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Ce principe du " pollueur / payeur " a pour principaux objectifs d'inciter les producteurs à :

- intégrer les contraintes de recyclage dès la conception des produits,
- intégrer des matières secondaires (issues du recyclage) dans la fabrication de leurs équipements,
- réduire le poids moyen des équipements mis sur le marché,
- allonger la durée de vie des équipements.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, les producteurs peuvent :

- développer leur propre système de collecte et de traitement,
- déléguer leur obligation à un éco-organisme.



Repères

Les éco-organismes

Les éco-organismes sont agréés par l'État pour assurer le contrôle opérationnel de la filière, en termes de suivi des acteurs et de traçabilité des matériaux. Pour cela, ils assurent notamment le financement des acteurs de la filière à travers la redistribution de l'éco-participation versée par les producteurs adhérents. Cette éco-participation est répercutée de façon lisible aux consommateurs.

Les éco-organismes lancent des appels d'offres afin de sélectionner les prestataires pour les marchés de transport, de réemploi et de traitement des matériaux. Ils coordonnent les différents acteurs sélectionnés sur toutes les étapes de la collecte à la valorisation des matériaux.

La reprise est effectuée :

- soit par les collectivités territoriales à travers la mise à disposition de conteneurs spécifiques,
- soit par les entreprises de l'économie sociale et solidaire habilitées à recevoir des dons.



CHAPITRE 2

La gouvernance

■ 2.1. Conseil syndical, Présidence et Bureau	11
■ 2.2. Commissions	12

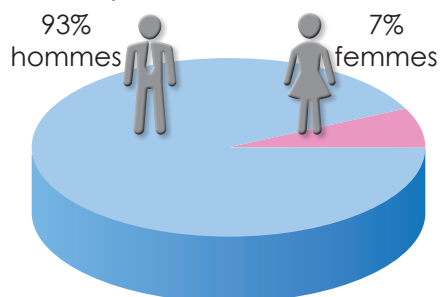
2.1. CONSEIL SYNDICAL, PRÉSIDENCE ET BUREAU

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, le Sydeme est administré par un Conseil Syndical, équivalent du Conseil Municipal de la commune.

Le Conseil Syndical est composé de représentants désignés par les intercommunalités adhérentes.

Ses missions sont notamment de définir la politique de gestion du service de traitement des déchets, de voter le budget et de décider des investissements.

Parité au sein du Comité Syndical



CONSEIL SYNDICAL

Organe délibérant des 10 collectivités membres du Syndicat

6 RÉUNIONS EN 2018

1 Président



8

Vice-Présidents



55

délégués titulaires



55

délégués suppléants



1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par intercommunalité par tranche entamée de 10 000 habitants.

LE PRÉSIDENT

Exécute les décisions de l'organe délibérant



Les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local (ex : le Maire de la commune). Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

LE BUREAU

Prépare les réunions du Conseil Syndical

24 membres au Bureau, dont le Président et les vice-présidents

7 RÉUNIONS EN 2018



L'ensemble des collectivités adhérentes est représenté au sein du Bureau selon la règle suivante :

- 1 représentant par Communauté de Communes de moins de 50 000 habitants,
- 2 représentants par Communauté d'Agglomération de plus de 50 000 habitants,
- 1 représentant par tranche entamée de 60 000 habitants.

2.2. COMMISSIONS

Les commissions ont pour rôle l'étude préparatoire des affaires et questions qui sont soumises au Conseil Syndical. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions relatives à leur champ de compétence.

En début de mandat, il est proposé aux élus siégeant au Conseil Syndical de s'inscrire dans les différents groupes de travail que forment les commissions. Le nombre de membres de chaque commission n'est pas limitatif. Ainsi, chaque élu a la possibilité de s'investir dans les domaines auxquels il porte un intérêt particulier.

À chaque commission, sa vocation



| **Finances** (20 membres + Président)

Elle se réunit pour évoquer les enjeux budgétaires et leur réalisation (établissement du budget annuel, investissements et leur mode de financement, situation de la trésorerie, des dettes clients et fournisseurs).



| **Transfrontalier** (12 membres + Président)

Elle se réunit pour échanger sur les perspectives de partenariats transfrontaliers.



| **Développement industriel** (15 membres + Président)

Elle se réunit pour faire le point sur l'activité des différentes usines, étudier les améliorations et optimisations des process et échanger avec les responsables de sites sur leurs objectifs.



| **Communication** (11 membres + Président)

Elle se réunit pour discuter du plan de communication annuel (animations scolaires, concours pédagogiques, supports de communication...).



| **Emploi et insertion** (13 membres + Président)

Elle se réunit pour réfléchir en particulier aux objectifs du projet d'insertion.



| **Multiflux** (19 membres + Président)

Elle se réunit pour proposer des axes d'amélioration de la qualité du gisement de Multiflux et d'optimisation du procédé de tri optique.



| **Méthanisation** (18 membres + Président)

Elle se réunit pour suivre le développement de l'unité Méthavalor ainsi que les enjeux de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines.



| **Filières** (10 membres + Président)

Elle se réunit pour déterminer quelles seront les nouvelles filières instaurées et fixer des objectifs de performance en matière de valorisation.



| **Appel d'offres** (5 membres + Président)

Elle se réunit pour examiner les offres des candidats répondant aux consultations lancées par le syndicat et proposer l'attribution des marchés.



| **Distribution des sacs** (7 membres + Président)

Elle se réunit pour discuter de la logistique mise en œuvre pour la distribution des sacs Multiflux aux habitants.



| **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (CCES)

du Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PPDMA) (22 membres : 11 élus et 11 techniciens)

Elle se réunit pour réfléchir aux orientations stratégiques à mettre en œuvre en matière de prévention des déchets.



CHAPITRE 3

La prévention des déchets

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 3.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 13
- 3.2. Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés 14
 - 3.2.1. Programme Local de Prévention des Déchets 14
 - 3.2.2. Animations " Prévention " 14
 - 3.2.3. Collectes en permanences Multiflux 14
 - 3.2.4. Evènement 15

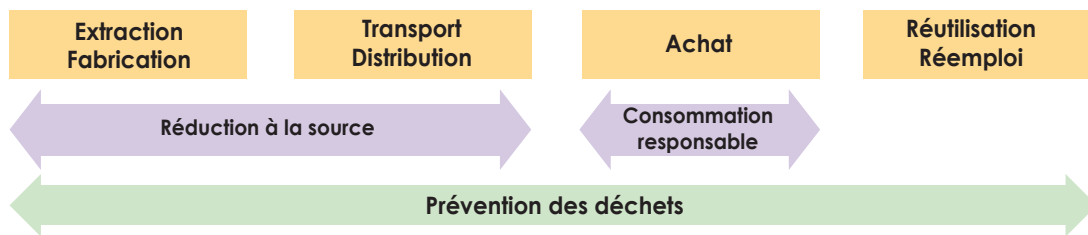
La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et au final, pour le consommateur et contribuable qui en assure le financement.

Les collectivités ont l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) depuis le 1^{er} janvier 2012.



DÉFINITION

Le cadre réglementaire européen définit la prévention comme toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures permettent, soit la réduction des quantités de déchets générés, soit la diminution de leur nocivité.



Source : Ademe

3.1. INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

Indice de réduction des déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice résiduels	100,00	94,52	82,81	76,65	74,64	70,34	69,22	68,09	64,60
Indice recyclables	100,00	105,26	112,73	115,86	114,21	117,32	117,44	118,24	130,77
Indice biodéchets	100,00	147,85	208,11	230,27	268,59	268,40	278,15	267,37	279,04
Indice autres filières	100,00	116,94	131,68	133,65	152,47	161,30	193,32	199,83	216,12
Indice production kg/habitant	100,00	102,01	101,16	99,51	102,38	100,18	102,34	101,66	103,66

En 2018, l'indice de réduction des déchets est de 103,66. Cela signifie que le tonnage de déchets produits en 2018 est supérieur de 3,66 % à celui de 2010. Cependant, la répartition des flux internes au tonnage global a évolué vers une diminution des déchets résiduels au profit des recyclables, des biodéchets et des déchets issus des filières de déchèteries.

Ainsi, grâce notamment au geste de tri effectué par les habitants du territoire du Sydeme, ce sont près de 36 % de déchets qui ont été captés et orientés vers une filière alternative aux résiduels.

3.2. DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIÉS

3.2.1. Programme Local de Prévention des Déchets

Depuis 2016, le PLPDMA est porté par le Sydeme pour ses intercommunalités adhérentes. Parallèlement, ces dernières sont libres de mener des actions de prévention sur leurs territoires respectifs.

L'équipe engagée au sein du Sydeme est composée en 2018 :

- ! D'un Président désigné parmi les élus du Sydeme,
- ! D'un chef de projet chargé notamment du secrétariat de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi,
- ! D'un élu référent par intercommunalité adhérente,
- ! D'un technicien référent par intercommunalité adhérente,

Soit 22 membres au total.

Repères

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic territorial.

Le PLPDMA est tenu de répondre :

- ! A l'objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits par habitant entre 2010 et 2020.
- ! Au décret N° 2015-662 du 10 juin 2015, qui précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA.
- ! A l'exigence de comptabilité du PLPDMA avec les dispositions du Programme national de prévention des déchets (PNPD) et des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appliquant dans les territoires.

3.2.2 Animations " Prévention "

Du 17 au 24 novembre 2018, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), une après-midi éco-éducative a été organisée sur la thématique de la prévention des déchets, de l'éco-consommation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Adultes et enfants ont été sensibilisés au travers d'expositions, d'animations, d'ateliers de confection de pâte à modeler 100 % naturelle et d'une conférence-débat.

3 mercredis éco-éducatifs ont été organisés **en octobre 2018** sur le thème de la préservation de la biodiversité et l'anti-gaspillage alimentaire. Au programme : exposition anti-gaspi, atelier cuisine pain perdu, jeux « rien ne se perd » et « range bien ton frigo ! », atelier dans la serre pédagogique pour découvrir le « Monde des petites bêtes » : recherche d'insectes dans les bacs de culture ou de litière forestière, classification grâce à une clé de détermination, atelier de land'art pour confectionner un petit insecte ou coloriage pour les plus petits.



20
PARTICIPANTS



62
PARTICIPANTS

3.2.3. Collectes en permanences Multiflux

En 2018, les collectes spécifiques mises en place en permanences multiflux ont pris de l'ampleur. En complément des piles et des lunettes usagées, les téléphones portables et les radiographies argentiques peuvent désormais aussi être déposés par les habitants du territoire lors des permanences.

4 592
PAIRES

LUNETTES

Depuis le 4 décembre 2017, une convention de partenariat a été signée entre le Sydeme et le Lions Club de Saint-Avold, investi dans la lutte contre la cécité. Les lunettes collectées par le Sydeme sont remises au Lions Club pour être triées, lavées, mesurées puis expédiées par le Médico Lions Club de France vers les pays du Tiers Monde et d'Amérique du Sud.



PILES

Le Sydeme propose aux usagers de déposer leurs piles et petites batteries usagées en permanences multiflux tout au long de l'année. En échange de cet éco-geste, des collecteurs leur sont offerts. Aussi, une action de sensibilisation est menée durant la Semaine Européenne de recyclage des piles, événement à l'initiative de Corepile, l'éco-organisme en charge du traitement et du recyclage des piles et des petites batteries usagées en France.

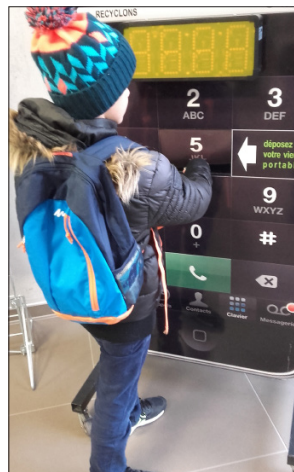
3 TONNES
DE PILES



843 KG
DE RADIOS

RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES

Depuis juillet 2018, le Sydeme collecte les radiographies argentiques lors des permanences de redotation en sacs multiflux. Un partenariat a été signé entre le Lions Club de Bouzonville et le Sydeme. Des cartons de collecte sont mis à disposition lors des permanences pour le dépôt de radiographies de toutes dimensions (sans enveloppes, papiers et pochettes).



TÉLÉPHONES PORTABLES

297
TÉLÉPHONES

Dans le cadre des 20 ans du Sydeme, une opération de collecte de téléphones portables a été lancée lors des permanences multiflux et au Siège du Sydeme, notamment auprès des visiteurs du CT2E, des visiteurs de Méthavalor et du grand public.

3.2.4. Evènement

JOUETS

Depuis 2010, Eco-Systèmes organise une opération de collecte de jouets avec Emmaüs durant les fêtes de fin d'année : « Laisse Parler Ton Cœur ». C'est une opération solidaire et de sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets. Le Sydeme coordonne cette action sur son territoire depuis 2017.

1,7 TONNES
DE JOUETS

En 2018, les Communautés d'Agglomération de Forbach et Sarreguemines, les Communautés de Communes d'Alsace Bossue et du Bouzonvillois Trois Frontières et la commune de Créhange ont participé à l'opération.

En savoir +

- | www.sydeme.fr Rubrique Prévention Déchets
- | www.lions-france.org/annuaire-78-f-6-392.html
- | www.emmaus-forbach.fr/



CHAPITRE 4

Organisation de la collecte des déchets

- 4.1. Pré-collecte 16
 - 4.1.1. Le tri Multiflux 16
 - 4.1.2. Les biodéchets des professionnels 17
 - 4.1.3. Les points d'apport volontaire 17
- 4.2. Population desservie et taux de variation annuel 18
 - 4.2.1. Le dispositif Multiflux 18
 - 4.2.2. La collecte des biodéchets des professionnels 18
 - 4.2.3. La collecte du verre et du papier 18
- 4.3. Equipements disponibles liés à la collecte 19
- 4.4. Evolution de l'organisation de la collecte 19

4.1. PRÉ-COLLECTE

4.1.1. Le tri Multiflux

Le dispositif en place sur le territoire du Sydeme est le tri Multiflux. Il consiste, pour le ménage, à trier 3 fractions de déchets dans des sacs de couleur :

- | les biodéchets dans le sac vert,
- | les recyclables dans le sac orange,
- | les résiduels dans le sac bleu.

Une fois remplis, les sacs sont déposés ensemble dans le bac de collecte du ménage.



Repères

Les sacs de tri Multiflux sont fabriqués par la régie du Sydeme nommée CSM, à Behren-lès-Forbach.

En 2018, il a été produit **51 086 888 sacs de tri Multiflux.**

Consignes de tri Multiflux

SAC VERT RÉSERVÉ

AUX BIODÉCHETS



- | Restes alimentaires
- | Denrées périmées
- | Papiers déchirés/broyés
- | Papiers souillés
- | Cartonnettes souillées
- | Petits déchets verts
- | Litières d'animaux non minérales.

SAC ORANGE RÉSERVÉ

AUX RECYCLABLES



- | Papiers : journaux, revues et magazines (sans film plastique), publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, lettres, enveloppes, livres, cahiers et autres papiers
- | Petits emballages en carton (hormis pour les collectivités en apport volontaire pour les papiers et petits emballages en carton)
- | Briques alimentaires
- | Bouteilles et flacons en plastique
- | Emballages en acier et en aluminium : boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et capsules métalliques.

SAC BLEU RÉSERVÉ

AUX RÉSIDUELS



- | Films, sacs et sachets en plastique, barquettes alimentaires, pots de beurre, de crème, de yaourt
- | Éponges, lingettes nettoyantes, couches_culottes et contenu de la poubelle de salle de bain, sac d'aspirateur plein, bouchons de liège, feuilles d'aluminium
- | Jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, vaisselle jetable, tubes et boîtes, pots en terre cuite, pyrex, porcelaine, miroir, vaisselle cassée
- | Déchets minéraux, cendres de cheminée, coquilles de crustacés, litière de chats, mégots de cigarettes et cendres.

4.1.2. Les biodéchets des professionnels

L'une des compétences optionnelles du Sydeme est la collecte des biodéchets des professionnels.

A ce titre, les professionnels bénéficiant de ce service disposent d'un bac de collecte dédié (120, 240 ou 770 litres) et uniquement destiné à recevoir les biodéchets (déchets de la restauration, fleuristes, cantines des établissements scolaires...).

Ces biodéchets sont déposés en vrac dans le bac, ce dernier étant recouvert d'une housse biodégradable.

Consignes de tri du bac biodéchets

		<p>Et aussi...</p>		
<p>Les préparations de repas Epluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, petits déchets verts.</p>	<p>Les restes de repas Marc de café, sachet de thé, trognon de pomme, pain, restes de viande, de poissons et denrées périmées (sans emballage).</p>		<p>Les papiers souillés Nappes et serviettes en papier, essuie-tout, assiettes en carton, cartonnets souillés, galettes cartonées, emballage en papier (pain, viennoiseries), emballages cartonnés de pâtisserie et petites cartonnets, sacs en papier souillés.</p>	

4.1.3. Les points d'apport volontaire

Les bornes d'apport volontaire (verre ou papier par exemple) et les déchèteries situées sur le territoire sont également un maillon de la pré-collecte.

Comme leur nom l'indique, la particularité de ces points est que chaque citoyen peut y déposer ses déchets en les triant selon leur nature. Certains de ces points comme les conteneurs à verre ou à papier par exemple sont répartis sur le territoire à proximité des habitations, facilitant les gestes de tri les plus fréquents.

Les déchets spécifiques, encombrants, lourds, les déchets verts et le bois sont déposés en déchèterie.

Consignes de tri du papier

En savoir +

Retrouvez l'ensemble des consignes de tri des déchets pris en charge par le service en bornes ou en déchèteries :

- Sur le site internet du Sydeme : www.sydeme.fr
- Sur le site internet de votre intercommunalité.

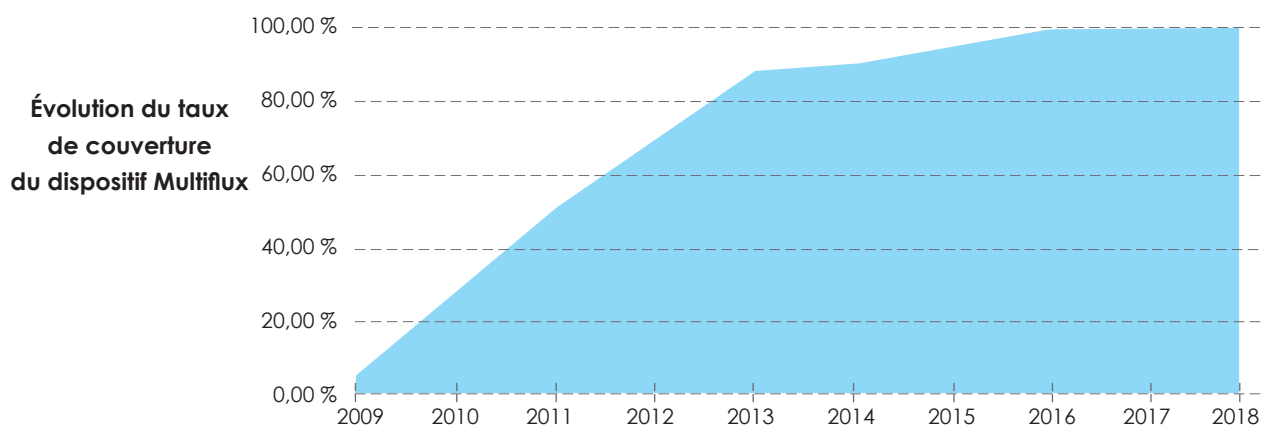
Consignes de tri du verre

4.2. POPULATION DESSERVIE PAR LA COLLECTE ET VARIATION ANNUELLE

4.2.1. Le dispositif Multiflux

Le déploiement du dispositif Multiflux sur le territoire s'est effectué de manière progressive entre 2009 et 2016. En 2018, 376 793 habitants étaient desservis par la collecte Multiflux en porte-à-porte.

Collecte Multiflux PAP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de couverture	5,16 %	28,03 %	51,52 %	69,50 %	88,59 %	90,94 %	95,95 %	99,82 %	100 %	100 %
Population desservie	19 654	106 748	196 522	265 283	338 003	346 229	366 111	379 537	378 155	376 793



4.2.2. La collecte des biodéchets des professionnels

La collecte optionnelle des biodéchets des professionnels est effectuée par le Sydeme à la demande des intercommunalités adhérentes depuis 2009. 1 159 points de collecte ont été recensés parmi notamment les restaurateurs, les fleuristes ou les boulangeries et autres petits producteurs de biodéchets. En 2018, l'intégralité du territoire est couverte par ce dispositif.

Collecte des biodéchets des professionnels	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de points de collecte	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1 022	1 152	1 159
Variation n-1	-	-	-	-	-	-	-	-	12,72 %	0,61 %
Nombre d'intercommunalités desservies	2/14	5/14	10/14	10/14	13/14	13/14	13/14	13/14	10/10	10/10

4.2.3. La collecte du verre et du papier

La collecte optionnelle du verre est effectuée par le Sydeme à la demande des intercommunalités depuis 2015. En 2018, 60 % des intercommunalités adhérentes avaient confié cette compétence au syndicat, desservant ainsi une population de 238 647 habitants (+8,13 % par rapport à 2017).

Collecte du verre	2015	2016	2017	2018
Taux de couverture	42,85 %	56,13 %	58,36 %	63,34 %
Population desservie	163 488	213 436	220 699	238 647
Nombre d'intercommunalités desservies	4/14	6/14	5/10	6/10

La collecte optionnelle du papier est effectuée par le Sydeme à la demande des intercommunalités depuis 2016. En 2018, 4 intercommunalités adhérentes avaient confié cette compétence au syndicat desservant ainsi 227 019 habitants (+184,13 % par rapport à 2017).

Collecte du papier	2016	2017	2018
Taux de couverture	21,26 %	21,13 %	60,25 %
Population desservie	80 840	79 899	227 019
Nombre d'intercommunalités desservies	1/14	1/10	4/10

La forte progression de ce service est liée au déploiement, en 2018, de bornes de collecte du papier sur le territoire, suite à l'appel à projet Citéo, visant à améliorer les performances techniques et économiques des collectivités dans leur gestion des papiers. Le projet porté par le Sydeme pour ces intercommunalités avait dans ce cadre été retenu.

4.3. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE

La nature des déchets implique pour le Sydeme d'investir dans des équipements spécifiques et adaptés à leur collecte.

Ainsi, la collecte des biodéchets nécessite notamment que les camions soient équipés de caissons étanches, d'un système de pesée embarquée et d'une buse de lavage des bacs de collecte. En 2018, le Sydeme dispose de 5 camions de collecte des biodéchets dont 3 fonctionnant au gaz naturel pour véhicules (GNV).

La collecte du verre et du papier s'effectue à l'aide d'une semi-remorque équipée d'un bras de préhension des bornes de collecte permettant leur saisie, leur levage et leur vidage dans la remorque. En 2017, le syndicat est équipé de 3 semi-remorques, mutualisées pour effectuer la collecte du verre et du papier. Elles sont tirées par des tracteurs fonctionnant pour la plupart, au gaz naturel pour véhicules.

Compétence	Équipement	Année d'acquisition	Quantité
Collecte des biodéchets des professionnels	Camion de collecte des biodéchets	2010	2
		2011	3
		Ensemble	5
Collecte du papier	Semi-remorque de collecte du papier/verre	2014	2
Collecte du verre	Semi-remorque de collecte du papier/verre	2018	1
		Ensemble	3



Camion de collecte des biodéchets et bacs de collecte 120, 240 ou 770 litres



Semi-remorque de collecte du papier / verre et son tracteur fonctionnant au GNV

4.4. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Perspectives

Pour faire face à l'augmentation de l'activité du service de collecte des biodéchets des professionnels, le Sydeme a lancé un appel d'offres en 2018 pour l'acquisition d'un camion de collecte supplémentaire fonctionnant au gaz naturel pour véhicules. Celui-ci viendrait en renfort des 5 camions de collecte circulant déjà sur le territoire d'ici le printemps 2019.

De la même manière, le Sydeme ayant répondu avec les Communautés d'Agglomération de Forbach et de Sarreguemines à l'appel à projets Citéo, visant à améliorer les performances techniques et économiques des collectivités dans leur gestion des papiers, l'acquisition d'une semi-remorque de collecte du papier est envisagée afin de palier à l'augmentation de l'activité du service. Cet équipement serait partiellement subventionné par l'éco-organisme.

Ce partenariat a donné également lieu à une coopération entre les services du Sydeme et des intercommunalités pour la constitution d'un groupement de commande pour l'acquisition de bornes de collecte du papier et du verre. Cette mutualisation a constitué un levier efficace pour réduire les coûts d'acquisition en augmentant le volume de la commande.



CHAPITRE 5

Bilan de la collecte des déchets

- 5.1. Déchets collectés en collecte Multiflux 20
- 5.2. Déchets collectés dans le cadre des compétences optionnelles 21
- 5.3. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) 21
- 5.4. Déchets collectés en apport volontaire dans les déchèteries et bornes 22

5.1. DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE MULTIFLUX

Une fois effectuées, les opérations de précollecte au sein des foyers et de collecte simultanée des 3 fractions de déchets (biodéchets, recyclables et résiduels), les tonnages de Multiflux sont acheminés vers les centres de tri dédiés à cet effet :

- | le centre de tri Multiflux de Sarreguemines,
- | le centre de tri Multiflux de Morsbach,
- | le centre de tri Multiflux de Faulquemont.

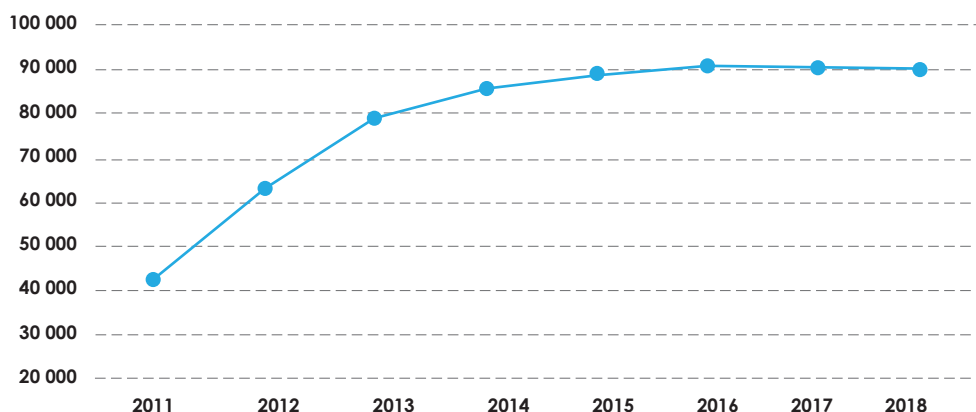
Le tableau ci-dessous représente l'évolution des tonnages de Multiflux collectés par les services des intercommunalités et acheminés jusqu'aux centres de tri Multiflux de 2011 à 2018.

Tonnages collectés - Multiflux

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnages	41 970,41	62 898,48	79 406,71	85 956,01	89 457,43	90 996,64	90 578,07	90 793,30
Taux de couverture	51,52 %	69,50 %	88,59 %	90,94 %	95,95 %	99,82 %	100,00 %	100 %
Ratio kg/habitant*	213,57	237,10	234,93	248,26	244,34	239,76	239,53	240,96
Evolution n-1	/	+11,02 %	-0,92 %	+5,68 %	-1,58 %	-1,88 %	-0,10 %	+0,60 %

*Ratio kg/habitant couvert par le dispositif Multiflux dans l'année

Evolution des tonnages de Multiflux collectés entre 2011 et 2018



5.2. DÉCHETS COLLECTÉS DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La collecte optionnelle des biodéchets des professionnels est effectuée par le Sydeme via sa régie EcoTri Moselle-Est. Les tonnages collectés sont acheminés par les camions de collecte dédiés jusqu'à l'unité de valorisation biologique, Méthavalor.

Le tableau ci-dessous donne les tonnages collectés au titre de la compétence optionnelle déléguée de 2009 à 2018.

Tonnages collectés - Biodéchets des professionnels

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Biodéchets	122,80	480,63	731,18	1 113,23	1 369,76	1 438,22	1 466,89	1 539,98	1 945,20	1 966,88
Evolution n-1	/	+291,39 %	+52,13 %	+52,25 %	+23,04 %	+5,00 %	+1,99 %	+4,98 %	+26,31 %	+1,11 %

La collecte optionnelle du verre et du papier est effectuée par le Sydeme via sa régie EcoTri Moselle-Est. Les tonnages collectés sont acheminés par les semi-remorques de collecte dédiées jusqu'aux plates-formes de réception aménagées au centre de tri de Sainte-Fontaine à Saint-Avold. Le tableau ci-dessous donne les tonnages de verre et de papier collectés de 2015 à 2018.

Tonnages collectés - PAV verre/papier

	2015	2016	2017	2018
Verre	4 427,42	5 583,26	6 356,25	6 938,35
Evolution n-1	/	+26,11 %	+13,84 %	+ 9,16 %
Papier	/	267,16	287,30	1071,10
Evolution n-1	/	/	+7,54 %	+272,82 %

5.3. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Les tonnages d'OMR collectés et détaillés dans le tableau ci-dessous comprennent :

- ! les apports acheminés via les centres de transfert (Forbach, Sarreguemines et Bitche)
- ! les apports acheminés par les collectivités directement chez un prestataire de traitement du Sydeme.

Ces tonnages s'entendent hors sacs bleus collectés dans le cadre du dispositif Multiflux.

Tonnages collectés - OMR

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnages	130 589,39	130 325,66	122 526,38	98 576,76	77 449,40	49 759,51	29 073,36	21 759,41	16 589,76	12 211,43	11 321,03	10 312,35
dont OMR	124 631	124 122,14	116 276,12	93 354,28	71 492,03	43 312,66	22 923,19	16 341,89	11 614,27	7 937,54	7 505,54	6 809,98
dont collectivités/assimilés	5 958,39	6 203,52	6 250,26	5 222,48	5 957,37	6 446,85	6 150,17	5 417,52	4 975,49	4 273,89	3 815,49	3 502,37
Ratio kg/habitant	342,41	341,85	321,52	258,83	203,05	130,37	76,20	57,15	43,48	32,12	29,94	27,37
Evolution n-1	0,14 %	-0,20 %	-5,98 %	-19,55 %	-21,43 %	-35,75 %	-41,57 %	-25,16 %	-23,76 %	-26,39 %	-7,29 %	-8,91 %

Entre 2007 et 2018, ces tonnages ont fortement diminué et notamment depuis 2009 avec la mise en place du tri Multiflux. En 2018, les OMR ne représentent plus que 27,37 kg des déchets produits par les habitants du territoire contre près de 342 kg en 2007.



DÉFINITION

Les ordures ménagères résiduelles « OMR » sont les déchets des ménages et assimilés qui restent après les collectes sélectives ou l'apport volontaire. Ils sont aussi appelés « poubelle grise ».

Les OMR sont la cible pour 2025, des objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Source : Ademe

5.4. DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES DÉCHÈTERIES ET BORNES

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des tonnages collectés en déchèterie ou via les bornes de collecte en apport volontaire.

Tonnages collectés - AV Déchèteries et bornes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Papiers*	2 724,50	4 276,00	4 145,46	3 296,00	3 319,38	3 268,51	2 094,74	1 942,52	1 992,54	2 114,56	2 256,47	2 656,84
Carton	846,62	1 042,06	1 232,69	1 682,80	2 055,64	2 375,88	2 560,14	2 823,92	2 925,33	3 206,88	3 339,30	3 416,45
Multimatériaux et emballages**	13 414,30	14 155,41	14 920,79	16 421,12	8 310,76	4 763,42	2 200,36	1 778,86	906,23	152,90	54,65	20,36
Verre*	9 964,07	9 965,58	9 975,07	10 124,30	10 853,65	11 220,33	11 787,00	11 400,90	11 316,89	11 496,16	11 302,36	11 376,01
Tout-venant (via transfert et AD)	8 643,29	9 892,07	13 817,94	15 759,58	18 136,90	21 141,59	23 620,48	23 316,86	22 987,60	23 729,33	23 785,19	23 755,47
Déchets verts	557,83	606,50	8 499,26	10 422,64	13 741,04	16 835,93	18 198,38	22 947,11	21 209,20	23 578,82	21 853,33	23 557,39
Bois de déchèterie	312,16	3 716,24	7 222,06	8 255,28	9 717,43	10 978,48	11 035,72	12 294,76	11 720,41	11 865,38	10 489,24	9 765,77
DEEE	0,00	328,82	1 388,51	1 585,36	1 790,58	1 979,35	2 115,97	2 221,93	2 433,60	2 872,66	2 685,33	2 819
Meubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487,64	1 690,26	2 594,48	4 514,62	6 594,83
Textiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653,08	1 925,14	2 041,03
Ampoules et néons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,57	8,51	9,88	13,48
Piles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,55	30,27	40,33	33,16
Ensemble	36 462,77	43 982,68	61 201,78	67 547,08	67 925,38	72 563,49	73 612,80	79 214,50	77 182,06	83 264,25	82 205,63	86 049,79
Ratio kg/habitant	95,61	115,37	160,60	177,36	178,08	190,11	192,94	208,07	202,28	218,98	217,39	228,37
Evolution n-1	-1,85 %	+20,62 %	+39,15 %	+10,37 %	+0,56 %	+6,83 %	+1,45 %	+7,61 %	-2,53 %	+7,89 %	-1,26 %	+4,61 %

*Y compris tonnage collecté par le Syde me dans le cadre de sa délégation de compétence

**Collecte sélective

L'augmentation des tonnages au fil des années est liée à plusieurs facteurs :

- la mise en place des consignes de tri Multiflux,
- la captation des gisements par la mise en place d'équipements adaptés ou grâce aux opérations de communication,
- la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

CHIFFRES
CLÉS

Tonnages collectés	2018		Répartition d'exécution de la prestation	
	Type de déchets	Tonnages	Intercommunalité	Syde me
Multiflux		90 793,30	100 %	0 %
OMR		10 312,35	100 %	0 %
AV Déchèteries et bornes		86 049,79	91 %	9 %
Biodéchets des professionnels		1 966,88	0 %	100 %
Total		189 122,32	95 %	5 %
Ratio kg/habitant		501,93	476,83	26,48

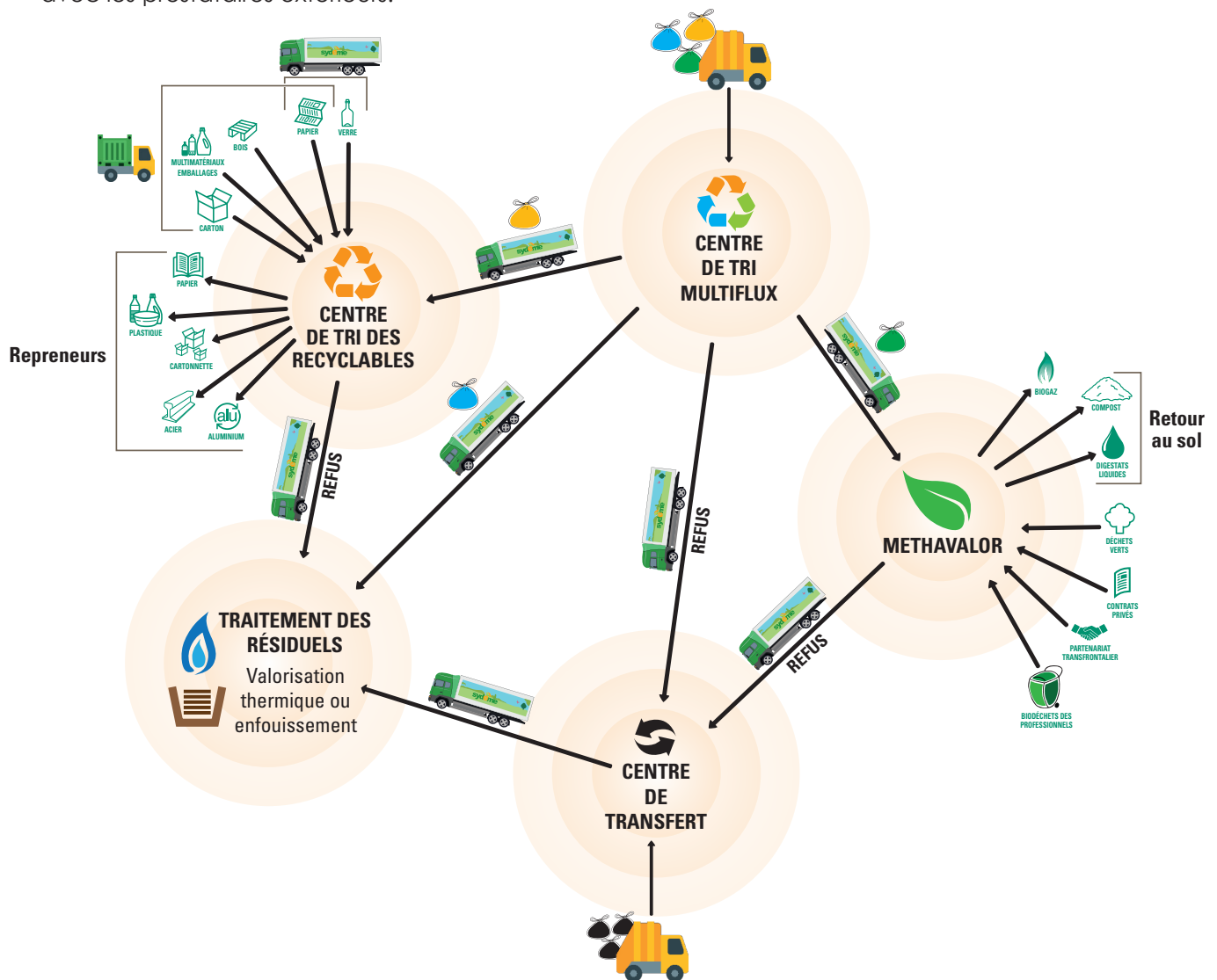


CHAPITRE 6

Organisation du traitement des déchets

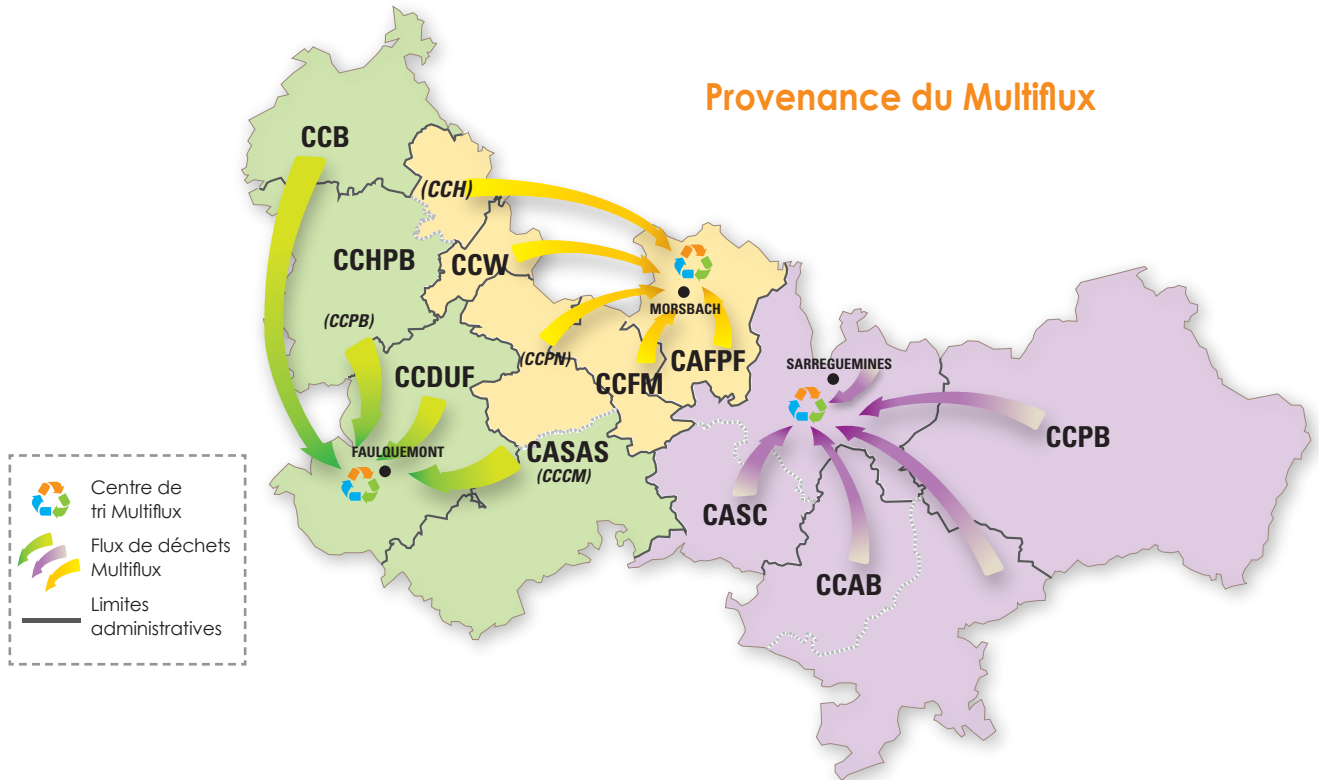
- 6.1. Origine des déchets 24
- 6.2. Localisation des unités de tri/traitement 26
- 6.3. Nature des traitements 26

L'organisation du traitement des déchets relève de la compétence du Sydem. Pour assurer sa mission, le syndicat a réalisé des investissements pour se doter d'équipements adéquats. Le schéma ci-dessous résume et illustre le fonctionnement de ces installations entre elles ainsi que leurs interactions avec les prestataires extérieurs.



ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

6.1. ORIGINE DES DÉCHETS



Le tableau ci-dessous donne la répartition des tonnages de Multiflux reçus sur les centres de tri. En 2018, le gisement de Multiflux s'élève à **90 793,30 tonnes**.

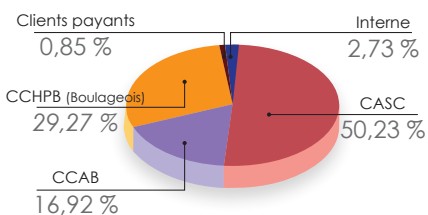
Tonnages réceptionnés sur les centres de tri Multiflux - 2018

	Tonnages reçus
CTM Sarreguemines	30 368,70
CTM Morsbach	37 634,58
CTM Faulquemont	22 790,02
Ensemble	90 793,30

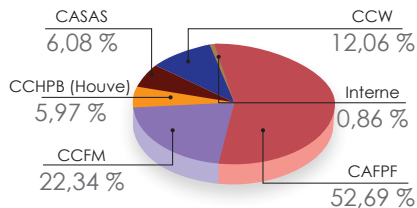
Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des apports de Multiflux de chaque intercommunalité sur les centres de tri.

On entend par « flux internes » les échanges de flux entre centres de tri, notamment en raison des opérations de maintenance sur les sites.

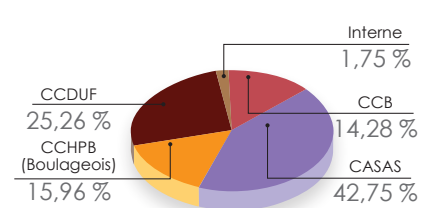
CTMS - Part des entrants 2018

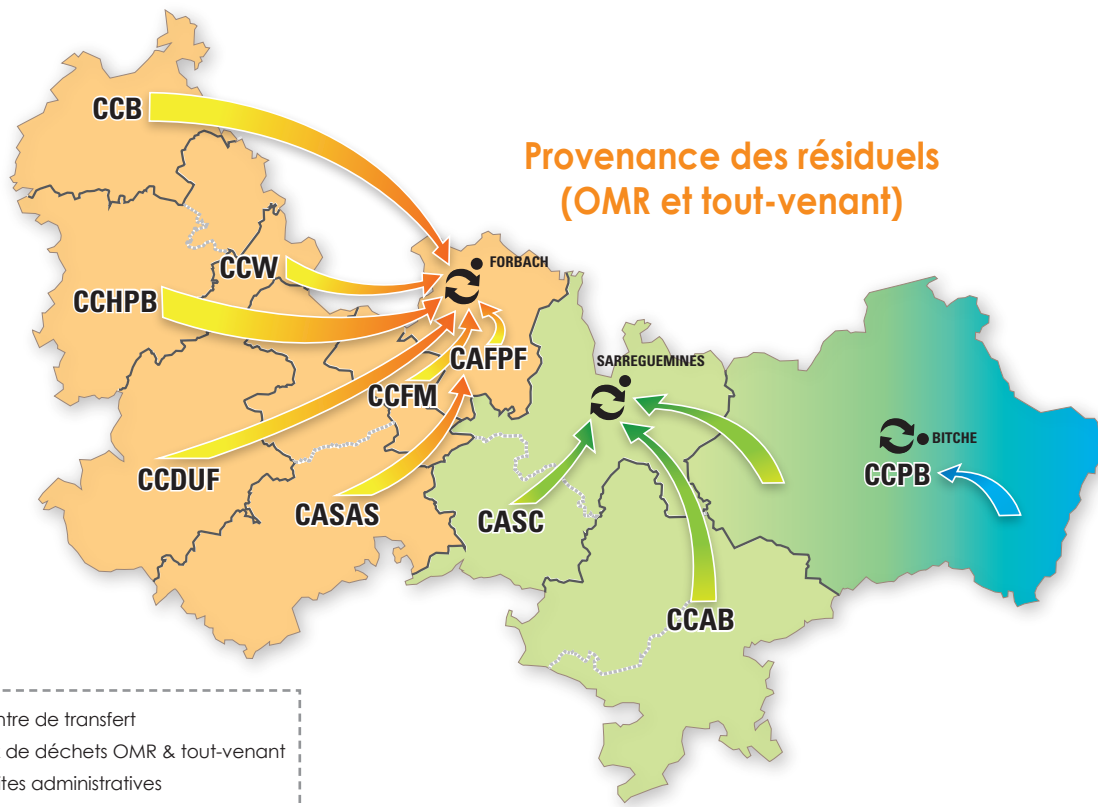


CTMM - Part des entrants 2018



CTMF - Part des entrants 2018

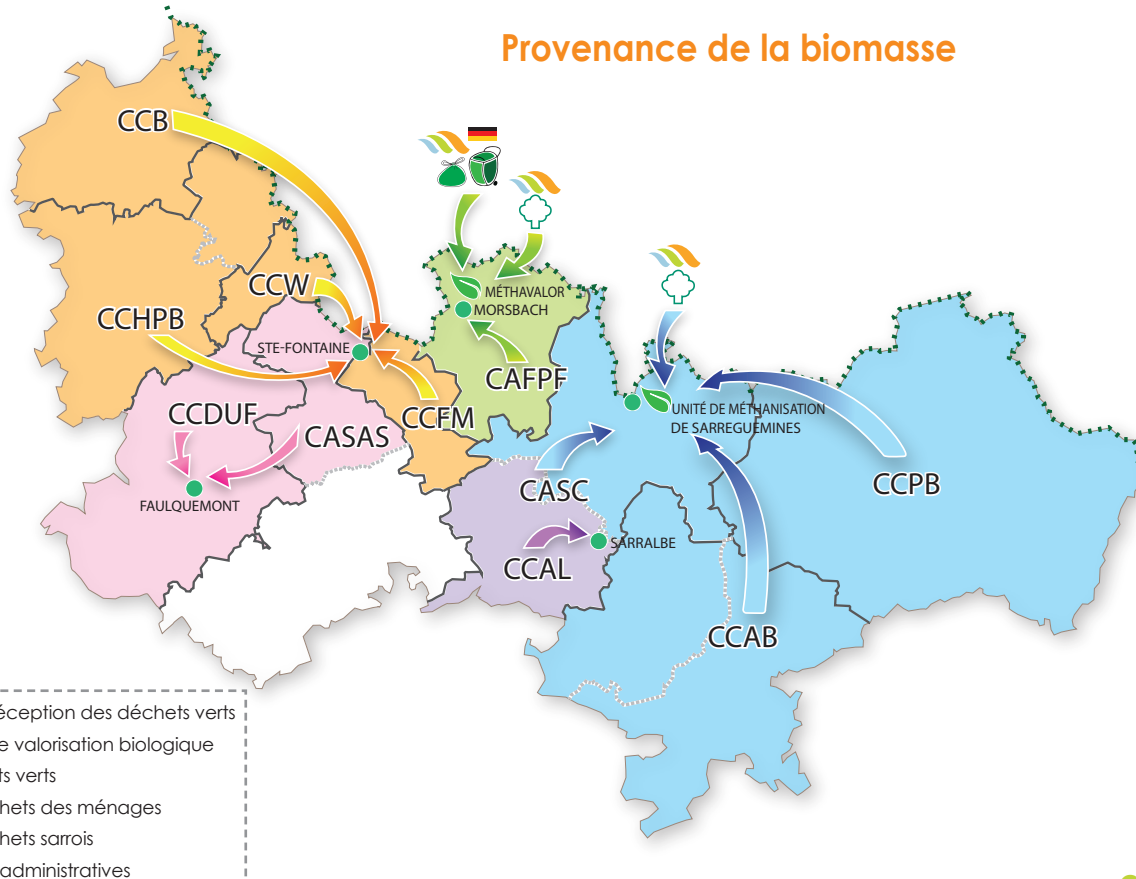




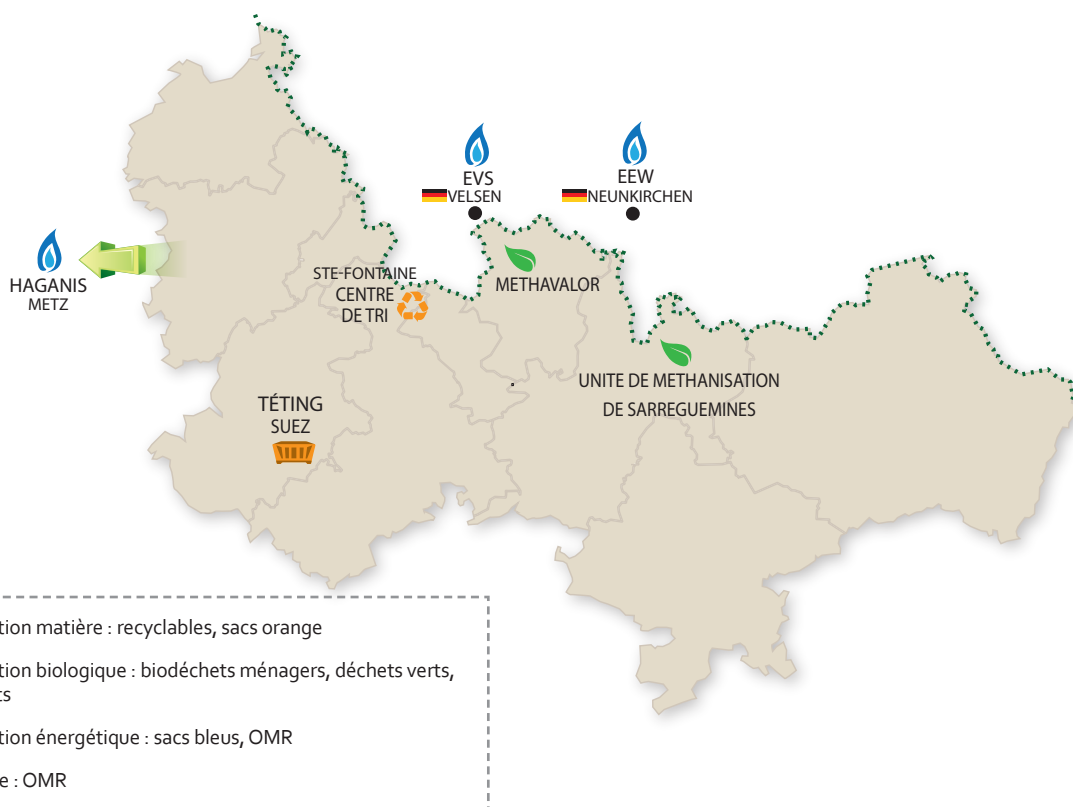
Le tableau ci-dessous donne les tonnages reçus sur chaque centre de transfert en 2018, ainsi que la part que représentent les apports des intercommunalités. Les apports complémentaires sont principalement constitués des refus des process et des clients privés.

Tonnages réceptionnés sur les centres de transfert - 2018

	Tonnages reçus	OMR et TV (des intercommunalités)	Part des intercommunalités
CT Sarreguemines	12 713	9 594	75 %
CT Forbach	24 903	11 542	46 %
CT Bitche	943	943	100 %
Ensemble	38 559	22 079	57 %



6.2. LOCALISATION DES UNITÉS DE TRI/TRAITEMENT



6.3. NATURE DES TRAITEMENTS

Types de déchets	Système						Tiers				
	Centre de tri Multiflux de Sarreguemines, Morsbach et Faulquemont Tri des sacs Multiflux	Centre de transfert de Bitche, Sarreguemines et Forbach Transit des déchets résiduels	Centre de tri de Saint-Avold Tri et/ou conditionnement	Méthavalor Méthanisation avec production de compost, de biogaz et de digestats liquides	Unité de méthanisation de Sarreguemines Méthanisation avec production de biogaz et de digestats liquides	Plate-forme de réception des déchets de Saint-Avold, Morsbach, Sarreguemines, Sarralbe et Faulquemont Réception, préparation et/ou broyage, conditionnement	Centre de valorisation thermique de Velsen Incinération avec récupération d'énergie	Centre de valorisation thermique de Neunkirchen Incinération avec récupération d'énergie	Centre de valorisation thermique de Metz Incinération avec récupération d'énergie	Centre de stockage de Tétting-sur-Nied Enfouissement avec récupération d'énergie	Repreneurs Recyclage & Valorisation thermique*
Recyclables (sac orange)	X		X								X
Biodéchets ménagers (sac vert)	X			X							
Résiduels (sac bleu)	X						X	X	X		
OMR		X					X		X	X	
Biodéchets non ménagers				X							
Verre						X					X
Bois						X					X
Papier			X			X					X
Carton			X								X
Multimatériaux/emballages			X								X
Meubles											X
Tout-venant		X					X		X	X	
Gravats											X
Textiles											X
Déchets verts				X	X	X					

LES MODES DE TRI/TRAITEMENT

Le tri Multiflux : L'opération de tri Multiflux consiste en la reconnaissance optique des trois couleurs de sacs de tri et en leur séparation et orientation vers les exutoires de traitement adéquats : les sacs orange vers le centre de tri des recyclables, les sacs verts vers Méthavalor et les sacs bleus vers les unités d'incinération.

Le transfert des déchets résiduels : Le transfert des ordures ménagères résiduelles consiste en la rupture de charge du transport. Les déchets sont déposés par les prestataires de collecte au centre de transfert, où ils sont ensuite rechargés pour être acheminés vers les unités d'incinération ou le centre d'enfouissement.

Le tri et/ou conditionnement des matériaux : Le tri a pour vocation la séparation des matériaux recyclables contenus dans les sacs orange. Ces matériaux (papiers, cartonnets, boîtes de conserve, bouteilles en plastique...) sont ensuite conditionnés en « balles » (hors papier) et préparés pour être pris en charge par des repreneurs afin d'être valorisés.

Une plate-forme de réception permet la rupture de charge de la collecte du verre : le déchargement des semi-remorques de collecte puis le rechargement du verre par le repreneur.

La méthanisation : L'unité de méthanisation Méthavalor, permet la valorisation de la fraction fermentescible des déchets ménagers (le contenu des sacs verts complétés par des déchets verts). Il s'agit d'un processus biologique de décomposition de la matière organique par des micro-organismes en l'absence d'oxygène (processus anaérobie). Cette décomposition de la matière organique conduit à la production de biogaz, de digestat compostable et d'engrais liquide.

Depuis 2015, l'unité de méthanisation locale de Sarreguemines permet la valorisation des déchets verts du secteur de Sarreguemines et plus largement du territoire sarrois.

La réception, la préparation et/ou le broyage des matériaux : Les plates-formes de réception des déchets verts et du bois permettent notamment la réception des apports des déchèteries avant leur préparation (broyage/criblage) pour être envoyés à la méthanisation, au compostage ou à la valorisation thermique (pour le bois).

L'incinération avec récupération d'énergie : Elle consiste à récupérer la chaleur dégagée par la combustion des éléments combustibles contenus dans les déchets. Cette chaleur, récupérée initialement sous forme de vapeur sous pression, va ensuite être, soit utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants, soit introduite dans un turboalternateur produisant de l'électricité.

L'enfouissement avec récupération d'énergie : L'enfouissement des déchets ménagers consiste en leur stockage dans des alvéoles étanches. Le gaz produit par la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré et valorisé sous forme d'électricité.

Le recyclage des matériaux consiste en la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

En savoir +

- | Sur les installations de tri/traitement du Sydeme :
www.sydeme.fr rubrique « les sites »
- | Sur l'installation de traitement de Neunkirchen :
<https://www.eew-energyfromwaste.com/de/standorte/neunkirchen.html>
- | Sur l'installation de traitement de Velsen :
<https://www.evs.de/abfall/entsorgungsanlagen/ava-velsen/>
- | Sur l'installation de traitement de la régie HAGANIS :
www.haganis.fr
- | Sur les installations de traitement de SUEZ :
www.suez.fr



CHAPITRE 7

Bilan du traitement des déchets

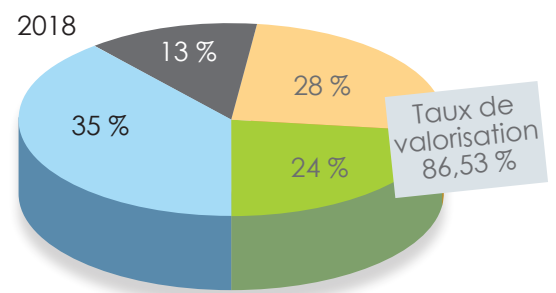
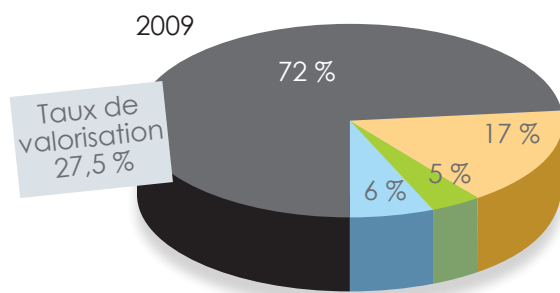
- 7.1. Tonnages traités 28
 - 7.1.1. Taux de valorisation des déchets produits par les ménages 28
 - 7.1.2. Taux global de valorisation (y compris refus du process) 28
 - 7.1.3. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage 29
 - 7.1.4. Tonnages traités et ventilation par habitant 29
- 7.2. Refus de tri et performance 30
 - 7.2.1. Définition et enjeux des refus de tri 30
 - 7.2.2. Performance énergétique des installations d'incinération 30

7.1. TONNAGES TRAITÉS

7.1.1. Taux de valorisation des déchets produits par les ménages

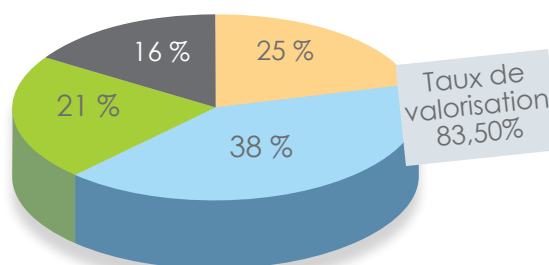
↔ Mise en place du dispositif Multiflux 2009-2016 ↔

	2006	2009	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part valorisation matière	16,42 %	16,84 %	18,56 %	21,02 %	20,51 %	22,21 %	23,43 %	24,93 %	27,88 %
Part valorisation thermique	0,07 %	6,10 %	18,18 %	30,33 %	32,89 %	33,24 %	40,27 %	38,62 %	35,10 %
Part valorisation biologique	0,15 %	4,58 %	12,52 %	19,99 %	22,71 %	23,14 %	23,56 %	22,92 %	23,55 %
Part enfouissement	83,35 %	72,48 %	50,73 %	28,66 %	23,89 %	21,40 %	12,72 %	13,50 %	13,47 %
Taux de valorisation	16,65 %	27,52 %	49,27 %	71,34 %	76,11 %	78,60 %	87,28 %	86,50 %	86,53 %



■ Valorisation matière
 ■ Valorisation biologique
 ■ Valorisation thermique
 ■ Enfouissement

7.1.2 Taux Global de valorisation (y compris refus du process)



7.1.3. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnages de DMA	114 336,34	95 586,30	70 901,10	52 693,84	45 076,27	39 577,36	25 185,66	25 133,86	25 479,13
Indice de réduction de l'enfouissement	100,00	83,60	62,01	46,09	39,42	34,61	22,03	21,98	22,28

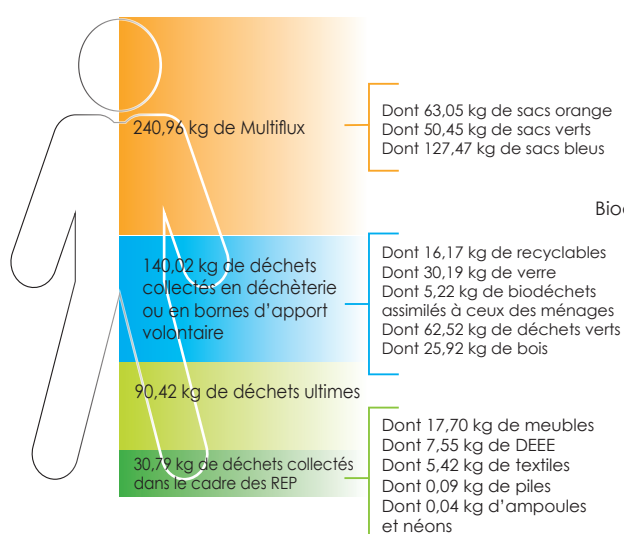
En 2018, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 22,28. Cela signifie que l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés a diminué de 77,72 % entre 2010 et 2018.

7.1.4. Tonnages traités et ventilation par habitant

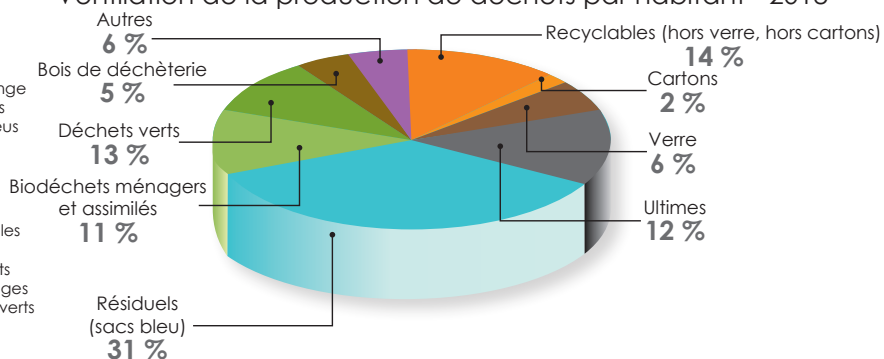
Le tableau ci-dessous donne les tonnages traités par flux et leur évolution entre 2016 et 2018.

	2016	2017	2018	Evolution n-1
Multiflux	90 997	90 578	90 793	0,24 %
Recyclables (sac orange)	20 053	20 320	23 756	16,91 %
Biodéchets ménagers (sac vert)	18 915	18 840	19 008	0,89 %
Résiduels (sac bleu)	52 029	51 418	48 029	-6,59 %
OMR	12 211	11 321	10 312	-8,91 %
Tout-venant	23 729	23 785	23 755	-0,12 %
Biodéchets non ménagers	1 897	1 977	1 967	-0,50 %
Déchets verts	23 579	21 853	23 557	7,80 %
Bois	11 865	10 489	9 766	-6,90 %
Verre	11 496	11 302	11 376	0,65 %
Papier	2 115	2 256	2 657	17,74 %
Carton	3 207	3 339	3 416	2,31 %
Multimatériaux/emballages	153	55	20	-62,75 %
Sous-total	181 249	176 956	177 621	0,38 %
Meubles	2 594	4 514	6 670	47,75 %
DEEE	2 873	2 685	2 844	5,92 %
Textiles	2 270	1 925	2 041	6,02 %
Piles	30	40	33	-17,77 %
Ampoules et néons	9	10	13	36,44 %
Sous-total	7 776	9 175	11 602	26,45 %
Ensemble	189 025	186 131	189 223	1,66 %

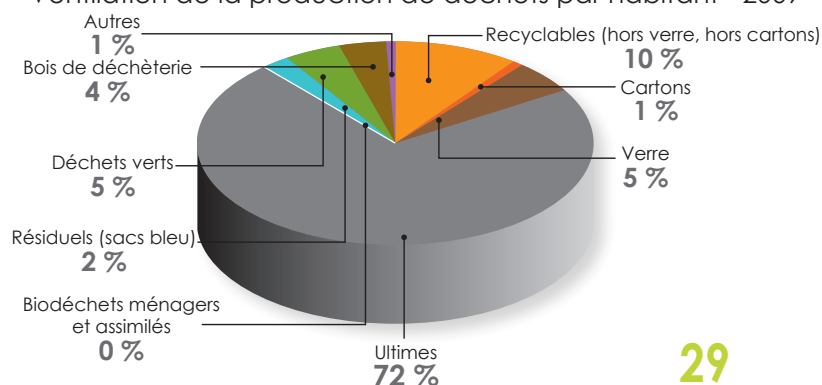
En 2018, le Systeme traite 502,19 kg de déchets par habitant du territoire.



Ventilation de la production de déchets par habitant - 2018



Ventilation de la production de déchets par habitant - 2009



7.2. REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

7.2.1. Définition et enjeux des refus de tri

Les refus de tri sont des déchets issus des erreurs de tri des ménages dans les sacs orange et verts notamment. Ces refus sont principalement composés :

▮ Dans les sacs orange : de bouteilles ou pots en verre, d'objets en plastique non recyclables, de textiles, de biodéchets, de déchets verts...

Non seulement ces déchets souillent les matériaux recyclables contenus dans les sacs orange et compliquent le travail des agents de tri, mais ils quittent le centre de tri en tant que refus.

▮ Dans les sacs verts : de bouteilles ou pots en verre, d'objets en plastique non recyclables, métaux...

Ces indésirables doivent être retirés du gisement à leur arrivée dans l'unité de méthanisation et ne pas être introduits dans les digesteurs.

Bon nombre de refus auraient été valorisés s'ils avaient été déposés dans le sac ou le conteneur prévu à cet effet (borne à textiles, borne à verre, sac verts pour les biodéchets, déchèterie pour les déchets verts, déchets non valorisables dans le sac bleu par exemple).

L'élimination des refus coûte cher. En effet, ces déchets sont collectés, triés, éventuellement redirigés vers une filière de valorisation adaptée (quand c'est possible), ou envoyés soit à l'incinération, soit à l'enfouissement avec la part non valorisable des ordures ménagères. Cela sous-entend non seulement des frais de transport et de traitement supplémentaires mais également une diminution des recettes liées au produit de la valorisation des matériaux. Les actions d'information et de sensibilisation menées par les ambassadeurs du tri visent notamment à réduire les quantités de refus de tri.

On distingue les refus de tri des refus du process qui sont les résidus liés à l'opération de traitement des déchets. La diminution des refus du process passe souvent par l'amélioration continue de l'outil industriel et son adaptation aux évolutions des types de déchets.

Part des refus issus du centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine - 2018

	Tonnages produits entrants	Total refus	Part
Centre de tri des recyclables	29 962	9 565	31,92 %

Évolution des refus du centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine – 2010/2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Refus (tonnages)	3 532	3 666	4 755	7 093	6 076	6 503	6 603	8 082	9 565

Tonnages réceptionnés sur les unités de méthanisation - 2018

	Tonnages de produits entrants	Refus primaire (refus de tri)	Refus d'affinage (refus du process)	Total refus	Part des refus
Méthavalor	51 040	11 430	3 621	15 051	29,49 %
Unité méthanisation DV Sarreguemines	16 310	-	-	-	-
Ensemble	67 350	11 430	3 621	15 051	22,35 %

7.2.2. Performance énergétique des installations d'incinération

La performance énergétique correspond à l'énergie produite par l'installation (déduction faite des pertes et des consommations internes), moins l'énergie consommée (électricité, combustibles, eau déminéralisée, etc...), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (pour un pouvoir calorifique inférieur moyen de 2,3 MWh par tonne).

Le tableau ci-dessous donne le coefficient de rendement énergétique de chaque installation de valorisation thermique vers laquelle le Sydeme expédie les déchets résiduels en 2018.

Installation	Année	Coef. rendement énergétique
EEW (Neunkirchen)	2018	0,635
EVS (Velsen)	2018	0,6521
Haganis (Metz)	2018	0,806



CHAPITRE 8

Impact environnemental et sanitaire

LES INDICATEURS TECHNIQUES

■ 8.1. Le retour au sol et le détournement des filières de stockage et d'incinération des biodéchets	31
8.1.1. Le plan d'épandage	31
8.1.2. Le compost de l'unité de méthanisation de déchets verts – Sarreguemines	31
8.1.3. Le compost de Méthavalor – Morsbach	32
■ 8.2. L'amélioration de la logistique (collecte et transport) par l'usage de véhicules de collecte plus propres.	32

La prévention de la production de déchets est le premier levier pour réduire les impacts environnementaux. Les leviers d'amélioration les plus forts de la gestion des déchets concernent les sites de gestion des déchets résiduels.

8.1 LE RETOUR AU SOL ET LE DÉTOURNEMENT DES FILIÈRES DE STOCKAGE ET D'INCINÉRATION DES BIODÉCHETS

8.1.1. Le plan d'épandage

L'épandage direct est la principale voie de retour au sol des déchets organiques, notamment ceux issus de la méthanisation (appelés digestats). L'épandage n'est possible en agriculture que s'il présente un intérêt agronomique et si son usage dans les conditions préconisées ne représente pas un danger pour l'homme, les végétaux, les animaux et l'environnement. Afin de garantir ces principes, des règles précises encadrent les plans d'épandage agricole des déchets.

Le plan d'épandage initié par le Sydeme a pour objectif de permettre la valorisation agronomique, par retour au sol, des sous-produits de la méthanisation : les digestats liquides.

La procédure de plan d'épandage a été engagée en juin 2012. L'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'épandage a été signé le 18 octobre 2017.

Le plan d'épandage permet au Syndicat :

- | de travailler en partenariat direct avec les agriculteurs qui utilisent les produits,
- | d'assurer une traçabilité et une transparence complètes sur l'utilisation de ces produits dans le cadre de leur valorisation agronomique.

Les campagnes d'épandage 2018

L'année 2018 a été marquée par les premières campagnes d'épandage de digestats liquides.

Au total 4 648,72 tonnes ont été épandues en collaboration avec 9 agriculteurs.

Cette quantité de digestats liquides a été épandue sur une surface de 363,34 ha comprenant 36 parcelles réparties sur 17 communes de Moselle.

8.1.2. Le compost de l'unité de méthanisation de déchets verts de Sarreguemines

Le compost est un amendement organique permettant d'améliorer les propriétés physiques du sol. Il apporte également des éléments nutritifs à la plante telle que la potasse. Le compost issu de la plate-forme biomasse de Sarreguemines est produit principalement avec le déchet vert issu des déchèteries du territoire du Sydeme.

Le déchet vert est broyé et criblé pour être introduit dans le digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines. Après extraction de la phase liquide, il est composté pendant une durée de 3 mois minimum avant d'être mis à disposition des habitants du territoire.

Ce compost est mis sur le marché via la norme NF U44-051.

4 analyses ont été effectuées par un laboratoire indépendant afin de connaître sa composition agronomique et les contaminants possibles. Le cahier des charges a été respecté pour l'ensemble des paramètres.

Les quantités de compost vendues sur le site de Sarreguemines, Sarralbe et Faulquemont pour l'année 2018 sont de :

- | 1 946 tonnes pour les particuliers
- | 1 839 tonnes pour les collectivités
- | 1 446 tonnes pour les professionnels

8.1.3. Le compost de Méthavalor – Morsbach

Le compost issu de l'unité de méthanisation de biodéchets de Morsbach est destiné à un retour au sol :

- | soit en tant qu'amendement organique (norme NF U44-051),
- | soit en tant que substrat organo-minéral (norme NF 44-551).

Il est principalement destiné à être valorisé en grande culture ou en végétalisation.

8.2. L'AMÉLIORATION DE LA LOGISTIQUE (COLLECTE ET TRANSPORT) PAR L'USAGE DE VÉHICULES DE COLLECTE PLUS PROPRES

La flotte de véhicules du Sydeme a été complètement renouvelée en juin 2012. Elle se compose de tracteurs de semi-remorques, de porteurs de bennes de déchèterie, de camions de collecte de biodéchets des professionnels ainsi que de véhicules de service : tous équipés GNV. Ces véhicules roulent avec le biométhane issu du traitement des biodéchets.





CHAPITRE 9

L'emploi

LES INDICATEURS TECHNIQUES

■ 9.1. Moyens humains déployés pour l'exécution des compétences	33
■ 9.2. L'insertion au sein de la Régie Ecotri	34
■ 9.3. Les accidents du travail	35
9.3.1. Taux de fréquence	35
9.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt	35

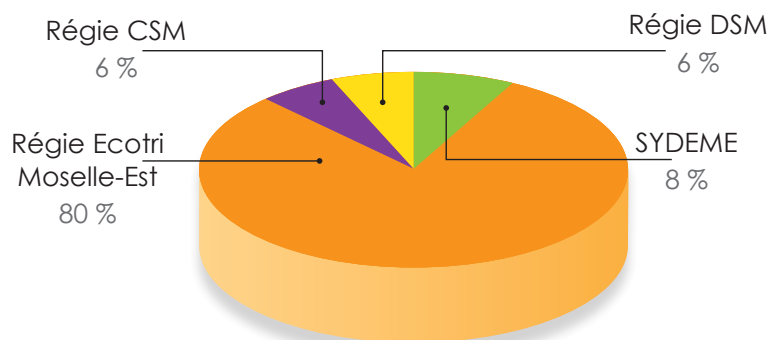
9.1. MOYENS HUMAINS DÉPLOYÉS POUR L'EXÉCUTION DES COMPÉTENCES

Pour avoir une idée des moyens humains nécessaires à l'exercice des compétences du Sydeme, il faut considérer l'emploi au sens large. En effet, certains services sont mutualisés entre le Sydeme et ses régies :

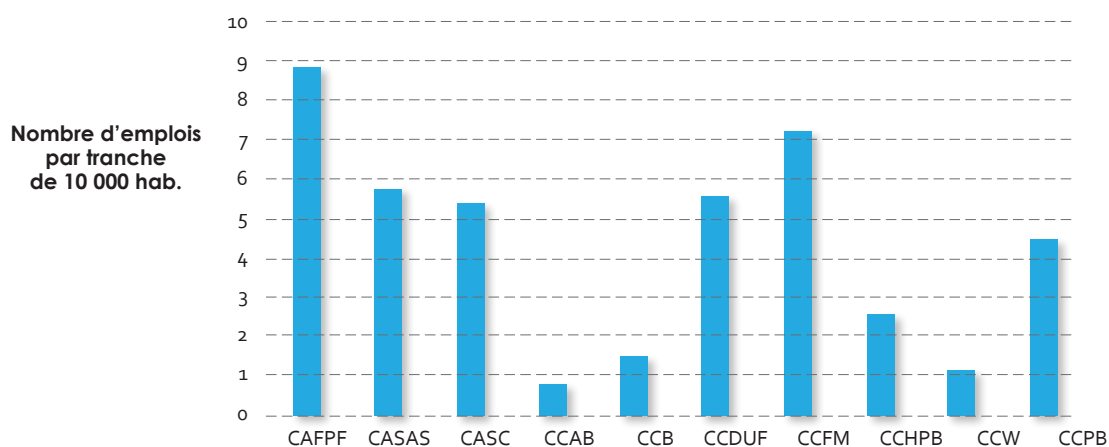
- | La Direction Générale
- | Les Finances
- | Le service des Assemblées
- | Les Marchés Publics
- | Les Ressources Humaines
- | Le Bureau d'Etudes
- | Le service Hygiène, Sécurité et Environnement.

En 2018, la masse salariale du syndicat et ses régies représente 213 emplois répartis par structure selon le camembert ci-dessous :

Répartition de l'emploi par structure - 2018



Sur ces 213 employés, 209 résident sur le territoire du Sydeme. Le graphique ci-dessous donne la répartition du nombre d'emplois par intercommunalité et par tranche de 10 000 habitants :



9.2. L'INSERTION AU SEIN DE LA RÉGIE ECOTRI MOSELLE-EST

Sur le site du centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine, la Régie Ecotri Moselle-Est, exploitant des installations du Sydeme, a pris le statut d'entreprise d'insertion pour salarié en moyenne 37,2 agents de tri. La Régie Ecotri Moselle-Est a été conventionnée par l'Etat, pour la première fois, en juin 2011.

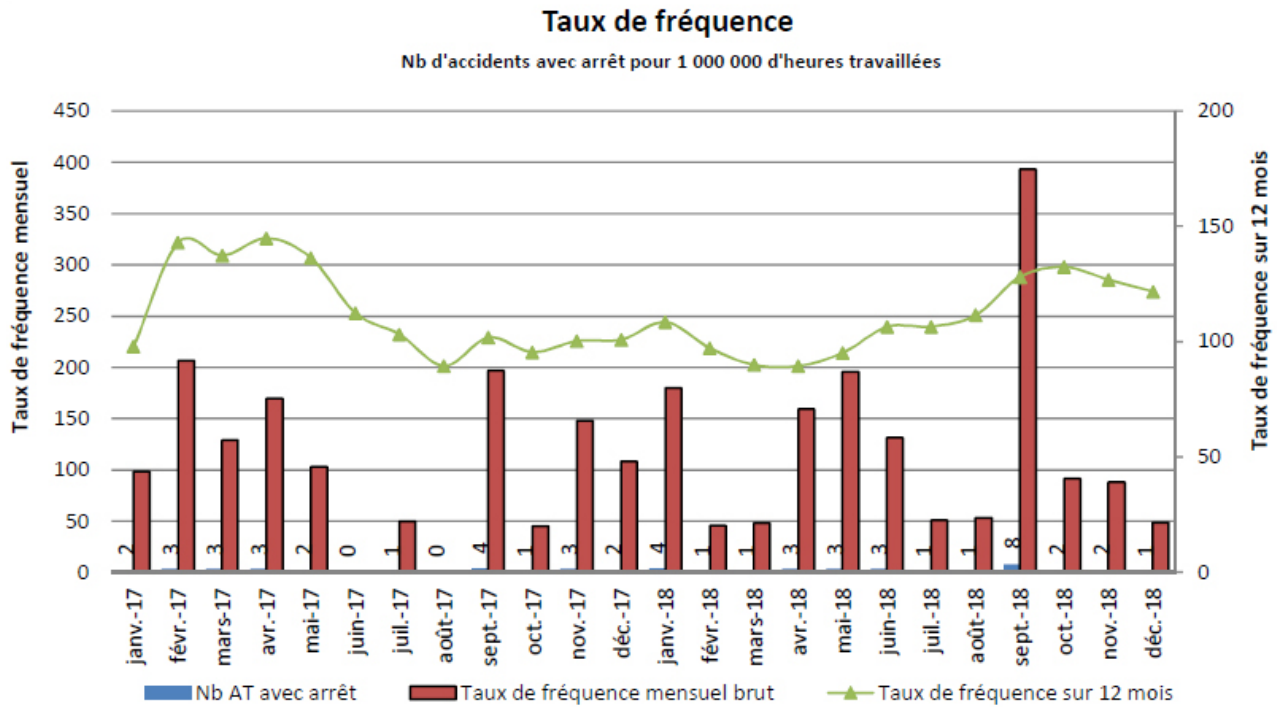
En 2018, 37,2 personnes (19,8 femmes et 17,4 hommes) ont bénéficié d'au moins un contrat d'insertion de 4 mois. Ces contrats sont renouvelables dans la limite de 24 mois et ont pour objectif d'être facilitateur de reprise d'emploi à leur issue.

La DIRRECCTE Grand Est permet de financer l'accompagnement socio-professionnel, les coûts de formation ainsi que le maintien de salaire qui est accordé lors des formations.

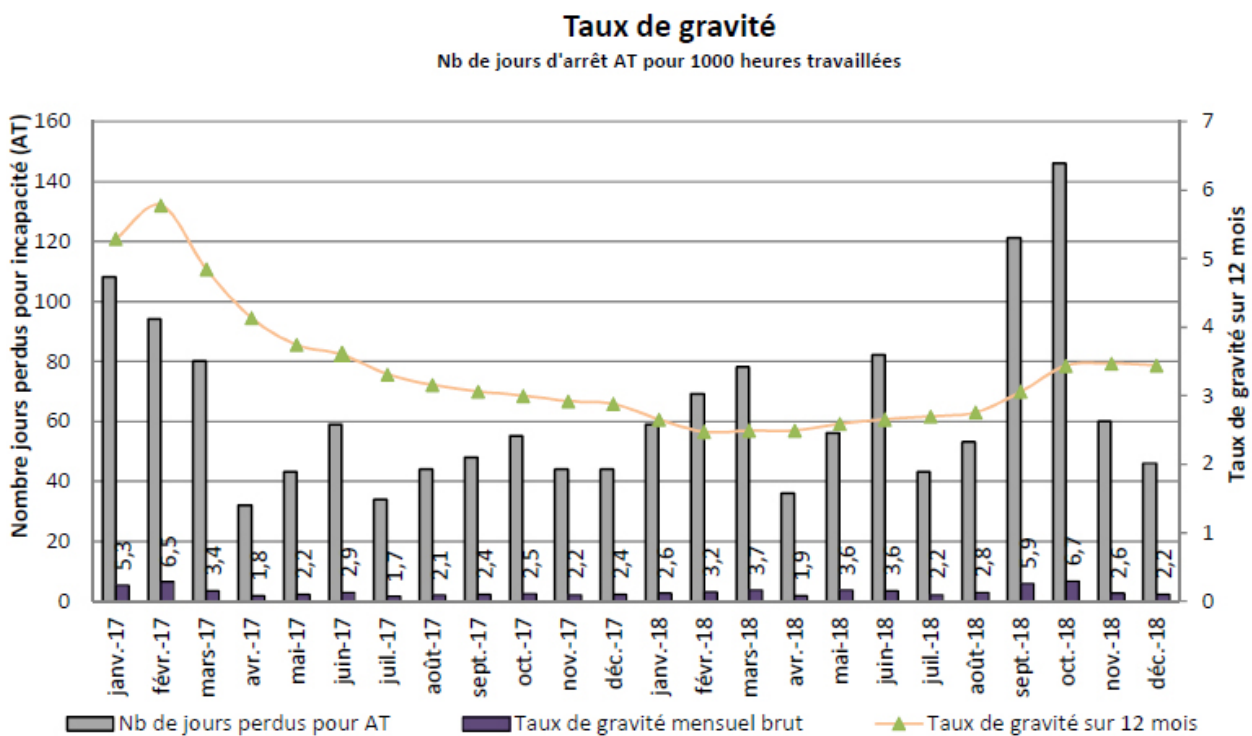
Outre cet accompagnement, les salariés bénéficient d'une aide dans leurs recherches d'emploi (élaboration de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens, immersion en entreprise...) et d'un accompagnement social consistant principalement à lever les freins à l'embauche (permis de conduire, accès au logement, apprentissage du français via le dispositif F.L.E notamment).

9.3. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

9.3.1. Taux de fréquence



9.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt





CHAPITRE 10

Information et concertation

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 10.1. Visites de sites 35
 - 10.1.1. Visites du CT2E 35
 - 10.1.2. Visites de Méthavalor 36
- 10.2. Projets & concours pédagogiques 37
 - 10.2.1. Concours La Nature s'habille 37
 - 10.2.2. Pass'écolo « Ma cantine sans gaspi ! » 37
- 10.3. Support de communication 38
 - 10.3.1. Métamorphose du site internet 38
 - 10.3.2. JT Systeme 39
 - 10.3.3. Trions, valorisons... 39

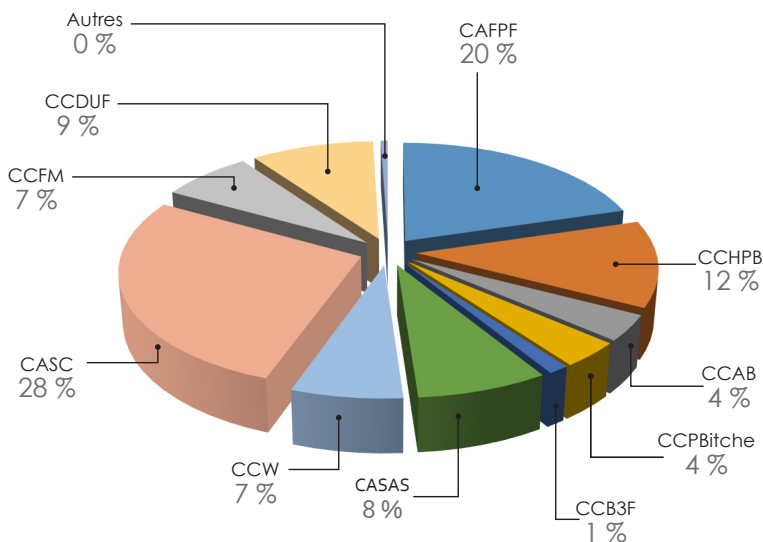
10.1. VISITES DE SITES

10.1.1. Visites du CT2E

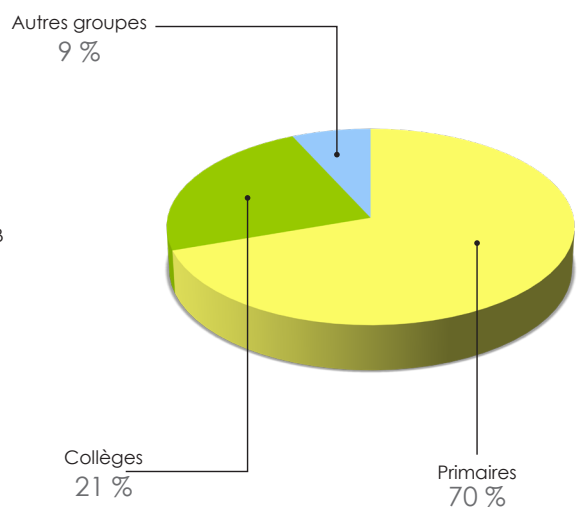
Le Sydeme propose depuis juin 2015 des visites gratuites du CT2E (Centre Transfrontalier d'Education à l'Environnement) aux écoles primaires et aux collèges du territoire de Moselle-Est et d'Alsace Bossue. Le transport scolaire est pris en charge par le syndicat. Les classes découvrent les différentes filières de valorisation des déchets au travers d'animations, d'expositions ou d'ateliers à thèmes. Un parcours extérieur permet de comprendre le cheminement des biodéchets depuis le centre de tri Multiflux jusqu'à Méthavalor. Un passage dans la serre et le jardin pédagogique concrétise l'utilisation du compost et de l'engrais liquide qui serviront à apporter tous les éléments nutritifs aux plantes herbacées, fleurs et légumes qui y poussent.

Nombre total de participants (juin 2015 - décembre 2018) : **6 561 visiteurs**

Janvier à décembre 2018 :
Répartition des visiteurs par collectivité



Janvier à décembre 2018 :
Typologie des visiteurs du CT2E





Apprentissage en allemand

Depuis la rentrée scolaire 2018, chaque école mosellane a la possibilité de participer à un atelier sur le thème du tri et du recyclage en allemand.

Plusieurs ateliers ont été réalisés en collaboration avec le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif SESAM'GR soutenu par l'UE et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Moselle.

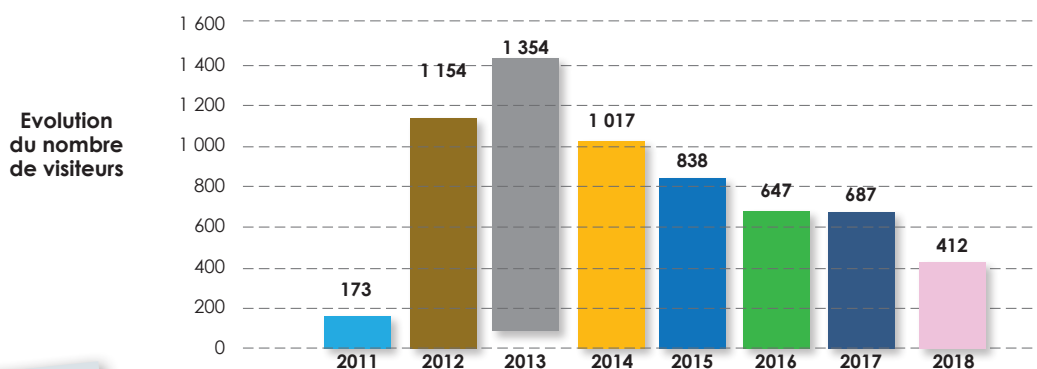


Onze assistantes allemandes ont participé à ce travail. Les classes primaires de cycles 2 et 3 intéressées sont destinataires d'un dossier d'activités préalables à effectuer en classe en amont.

10.1.2. Visites de Méthavalor

Le parcours de visite de Méthavalor se calque sur celui des déchets : de leur arrivée à leur transformation en compost, en engrais liquides et en énergies renouvelables. La visite gratuite de 2h00 est organisée tous les jeudis et rythmée par plusieurs étapes :

- | Accueil au Siège du Sydeme
- | Présentation générale du Sydeme, du dispositif multflux et de la filière méthanisation
- | Visite de Méthavalor
- | Visite de la Serre pédagogique
- | Visite du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E).



CHIFFRES CLÉS

- | 6 282 visiteurs (septembre 2011 – décembre 2018)
- | 412 visiteurs accueillis en 2018



10.2. PROJETS & CONCOURS PÉDAGOGIQUES

1584 ÉLÈVES

10.2.1. Concours « La Nature s'habille »

Le concours pédagogique 2017/2018 a connu un très grand succès avec la participation de 44 classes de cycles 1, 2 et 3 de Moselle-Est et de l'Alsace Bossue toutes sensibilisées au tri des textiles et à la préservation de la biodiversité. Le jury a désigné 10 classes lauréates conviées le matin pour la cérémonie officielle présidée par Serge Starck.



A cette occasion, les écoliers et enseignants ont pu également découvrir l'exposition des 16 animaux et 28 épouvantails mis en scène dans le hall d'accueil du Centre d'Action Culturelle de Forbach. Un spectacle éducatif et plein d'humour sur le thème de l'environnement a ravi tous les écoliers, dénommé « Au Grand Bazar » de la compagnie Pile Poil !

CHIFFRES CLÉS

- | 15 établissements scolaires
- | 63 classes participantes
- | 1 584 élèves



10.2.2. Pass'écolo « Ma cantine sans gaspi ! »

180 ÉLÈVES

Dans le cadre de la 5^e édition du Pass'écolo, le passeport de l'écologie et du développement durable, le Sydeme a lancé en septembre 2018 un concours sur le thème du gaspillage alimentaire destiné aux écoles primaires et aux collèges de Moselle-est et d'Alsace Bossue. Validé par l'Inspection Académique, ce concours permet de sensibiliser les écoliers à la réduction des déchets dans une démarche collective et éco-citoyenne.

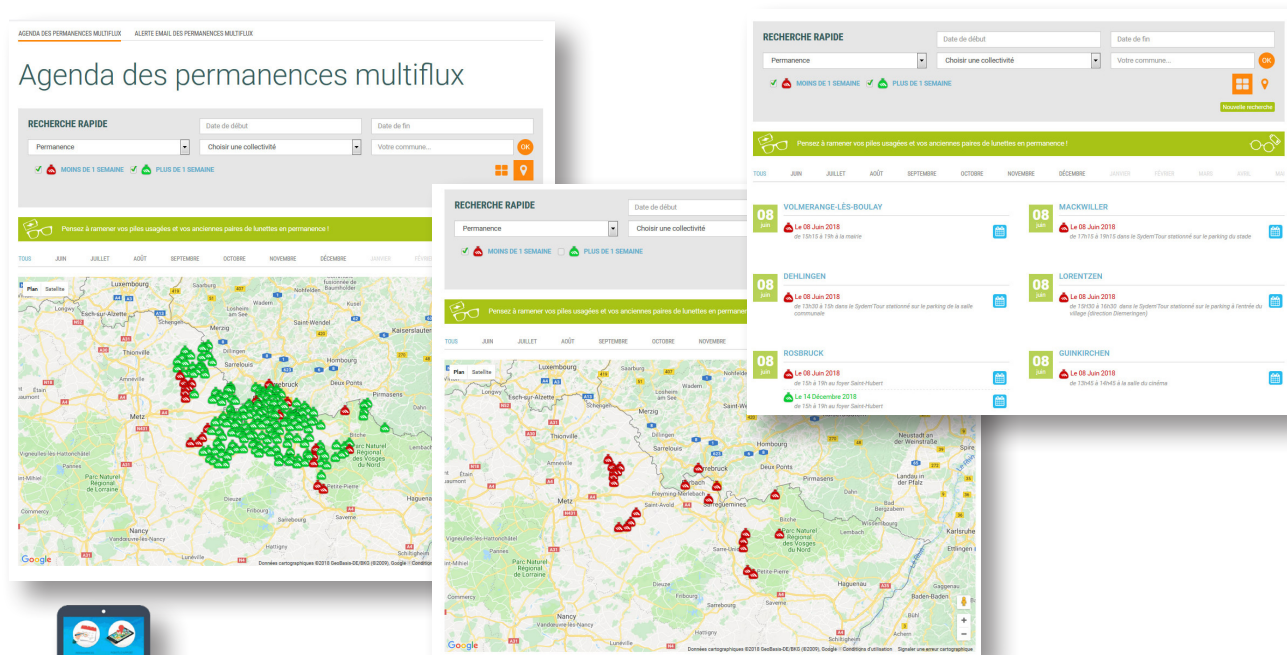
Sept classes ambassadrices se sont mobilisées et ont mené de nombreuses actions : pesées participatives, diagnostic, plan d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans leur cantine. Six classes lauréates seront désignées en juin 2019 : trois dans la catégorie des écoles à cuisine autonome et trois dans la catégorie des écoles à cuisine centrale. Chacune d'entre elles remportera un chèque et tous les participants ont été gratifiés par des goodies, des quizz.

10.3. SUPPORTS DE COMMUNICATION

10.3.1. Évolution du site internet

Nouveauté dans l'Agenda en ligne

Pour plus de facilité dans les recherches de permanences multiflux dans l'Agenda du Sydeme, un nouveau mode d'affichage par carte et par liste a été intégré. Les permanences multiflux peuvent désormais être sélectionnées plus facilement selon la date ou la distance la plus proche.



10.3.2. Sydem'app : la nouvelle application mobile du Sydeme

Cette application mobile facilite le tri au quotidien des habitants du territoire grâce à un accès géolocalisé qui permet de trouver rapidement **les lieux de permanences multiflux, les déchèteries, les plate-formes d'enlèvement du compost et les points d'apport volontaire** (verre, papier, textiles) proches du lieu où l'on se trouve ou d'une commune entrée dans le moteur de recherche.

En créant son compte sur l'application, les données personnelles de l'utilisateur sont enregistrées et celui-ci est alerté par notification et par email des prochaines permanences multiflux de la ou des communes qui l'intéresse(nt). Il est ensuite possible de les enregistrer directement dans l'Agenda de son Smartphone.

Toutes les actualités du Sydeme sont également relayées par des notifications pour informer les utilisateurs de l'application. Cette application mobile est disponible **en version IOS et Android**. Elle est téléchargeable gratuitement sur l'Apple store et sur Google Play.

CHIFFRES CLÉS

| 680 téléchargements en 2018

10.3.3. JT Sydeme

Depuis 2016, le journal télévisé du Sydeme est réalisé en collaboration avec Mosaik Cristal. Ce programme d'environ 15 minutes aborde l'actualité du syndicat. Il est diffusé tous les trimestres sur les chaînes des télévisions locales, le site internet, la Page Facebook et la chaîne YouTube du Sydeme.

CHIFFRES CLÉS

- | 4 JT réalisés en 2018
- | 12 numéros du JT diffusés depuis 2016



JTSydeme

DÉCOUVREZ TOUTES LES VIDÉOS DU JT !

JT SYDEME N°12 - DÉCEMBRE 2018

JT SYDEME N°10 - JUIN 2018

JT SYDEME N°11 - OCTOBRE 2018

JT SYDEME N°8 - DÉCEMBRE 2017

JT SYDEME N°9 - MARS 2018

JT SYDEME N°7 - SEPTEMBRE 2017

JT SYDEME N°6 - JUIN 2017

AUTRES DOCUMENTS

- > Trions, valorisons
- > La Chronique du Sydeme
- > C'est dans le Sac
- > Soignes de Tri
- > Guide de tri multiflux pour les particuliers
- > Microsite Multiflux pour les professionnels
- > Quiz du Sydeme
- > Ateliers du Sydeme
- > JTSydeme
- > Recettes Prévention Déchets & Antipati

Trier mieux,
trier plus

> en savoir >

Espace
Enseignants

> en savoir >

Je veux
jouer !

> en savoir >

10.3.4. Trions, valorisons...

Le journal du Sydeme est un véritable lien avec les habitants du territoire et permet de leur transmettre un message clair et cohérent sur le tri, le traitement et la valorisation des déchets, les initiatives du territoire et les actions menées par le syndicat. La maquette du journal a déjà évolué plusieurs fois depuis sa création en 2009. Cette publication est semestrielle depuis 2015.

CHIFFRES CLÉS

- | 2 numéros publiés en 2018
- | 22 numéros publiés depuis 2009

En savoir +

- | www.sydeme.fr
Bouton Visites
- | www.sydeme.fr
Rubrique Projets Pédagogiques
- | www.sydeme.fr
Rubrique Documentation





CHAPITRE 11

Données relatives au service public de gestion des déchets

- 11.1. Comparaison aux ratios nationaux de tonnages collectés dans le cadre de l'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 40
- 11.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 41

11.1. COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX DE TONNAGES COLLECTÉS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Ratios collectés et ratios de référence

Année 2018	OMR	Recyclables secs (hors verre)	Verre	Déchèteries (hors gravats)	Collecte des biodéchets	Tous flux
Ratio kg/habitant Sydeme	155	79	30	182	56	502
Ratio kg/habitant Données nationales*	269	47	29	149	18	512
Ecart/ratio national	-74 %	41 %	4 %	18 %	68 %	-2 %

*Source : Ademe - Bilan Etude Sydeme - Novembre 2018

11.2. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel de prestations (€/HT)	Evolution n-1
EEW	Traitement des déchets résiduels	MP (lot 01) 5 ans renouvelable 1X	31/12/2021	3 270 486,96 €	3,93 %
SUEZ/HAGANIS	Traitement des déchets résiduels	MP (lot 02) 5 ans renouvelable 1X	31/12/2021	3 276 527,58 €	17,51%
EVS	Traitement des déchets résiduels	Partenariat		2 188 900, 34 €	31,05 %
SCHROLL	Transport des journaux, revues, magazines	Avenant tripartite au marché de l'intercommunalité Prise en charge du transport > 15 km		2 944,98 €	-33,49 %
ONYX/VEOLIA	Transport du Multiflux, collecte spécifique, et journaux, revues, magazines	Avenant tripartite au marché des intercommunalités Prise en charge du transport > 15 km		339 013,42 €	4,27 %
SUEZ	Transport du Multiflux	Avenant tripartite au marché de l'intercommunalité Prise en charge du transport > 15 km		36 163,85 €	3,67 %
KIMMEL	Transport	MP/Bon Cde 5 ans	31/12/2021	529 744,75 €	-12,22 %



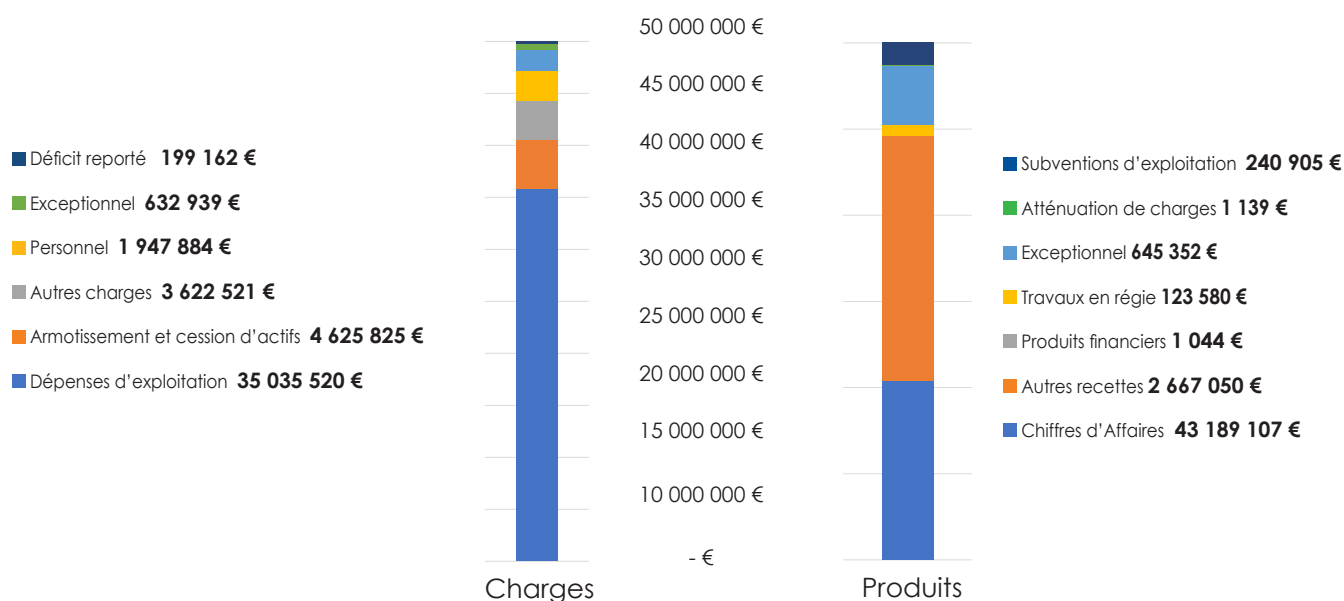
CHAPITRE 12

Budget, coût du service et financement

- 12.1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service 42
- 12.2. Coût aidé du service public 43
- 12.3. Financement du service public 43

12.1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Section de fonctionnement - 2018

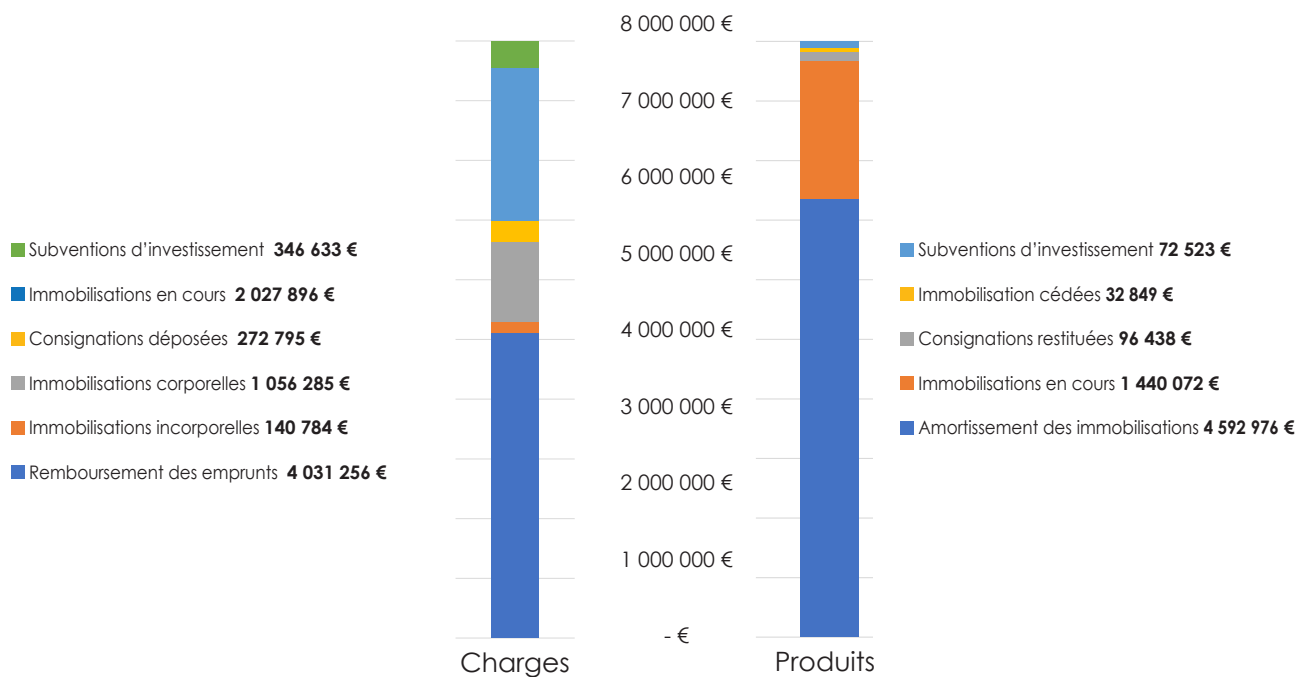


Total dépenses : **48 862 574 €**

Total recettes : **46 868 177 €**

Source : Compte administratif du Système – 2018

Section d'investissement - 2018



Total dépenses : **7 875 649 €**

Total recettes : **6 234 858 €**

Source : Compte administratif du Sydeime – 2018

12.2. COÛT AIDÉ DU SERVICE PUBLIC

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement y compris les amortissements des emprunts, etc...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Coût aidé à l'habitant des prestations effectuées par le Sydeime :



87,40 € HT

Coût aidé moyen des intercommunalités adhérentes au Sydeime :
117 € HT par habitant.

Source des données : Matrice des coûts Ademe 2017

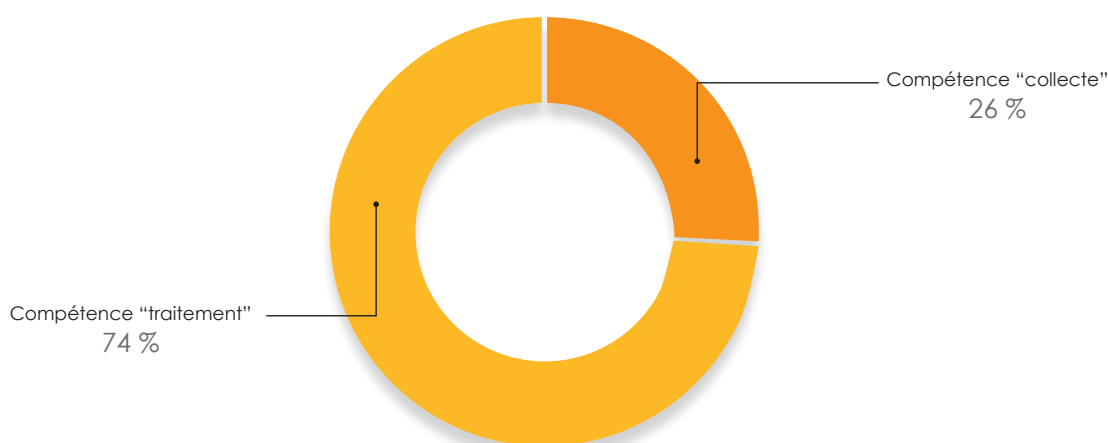
12.3. FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le financement de l'exercice des compétences incombant au Sydeme regroupe :

- La contribution au fonctionnement** : elle s'établit à hauteur de 8 € HT par habitant et est versée par les intercommunalités membres au regard de leur population respective. Cette contribution doit couvrir les dépenses de fonctionnement.
- La contribution au transport/traitement** : elle est facturée mensuellement à chaque intercommunalité au regard des prestations de transport et de traitement effectuées pour leur compte. Elle comprend les prestations liées au tronc commun, les prestations associées à la collecte et les prestations optionnelles le cas échéant.

Ce sont les intercommunalités qui prélèvent les impôts directs auprès des usagers (TEOM, REOM et redevances spéciales) de façon à couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de leur compétence « collecte » (environ des coûts), et les dépenses liées à l'exercice de la compétence « traitement » par le syndicat (environ des coûts).

Répartition du coût aidé moyen par habitant - 2018



Source des données : Matrice des coûts Ademe 2017/2018

Taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des intercommunalités

	Montant annuel	Montant à l'habitant
Coût aidé	32 948 766,00 €	87,40 €
Contributions	31 119 637,00 €	82,60 €
Ecart entre coût et financement en euro	-1 829 129,00 €	-4,80 €
Ecart entre coût et financement en %		-5,88 %

Source des données : Matrice des coûts Ademe 2018



CHAPITRE 13

Structure du coût

- 13.1. Nature des charges 45
- 13.2. Nature des produits 46
- 13.3. Répartition des charges, des produits et du financement 48

13.1. NATURE DES CHARGES

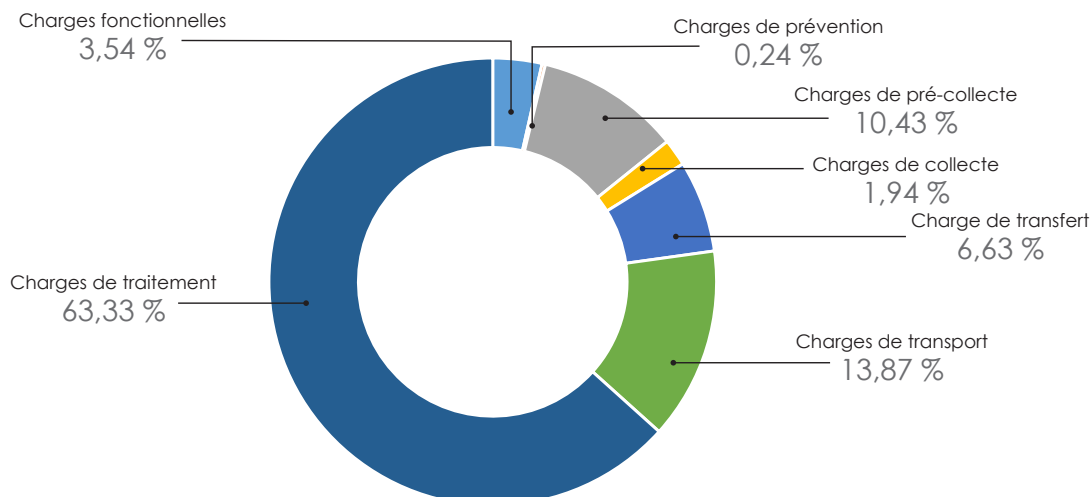
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de charges qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydem, sans distinction de flux. Il est important de noter que les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (**c'est-à-dire des investissements annualisés**) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.

Postes de charges	En Euros
Charges fonctionnelles*	1 468 851 €
Charges de prévention	100 703 €
Charges de pré-collecte	4 324 083 €
Charges de collecte	805 994 €
Charges de transfert	2 748 315 €
Charges de transport	5 748 942 €
Charges de traitement	26 250 590 €
Total des charges	41 447 478 €

*charges de structure + charges de communication

Source des données : Matrice des coûts Ademe 2018

Postes de charges : 41,45 M€



- | Les charges fonctionnelles comprennent les charges de structure et les charges de communication,
- | Les charges de prévention comprennent notamment les dépenses liées à la sensibilisation des scolaires dans le cadre des animations au CT2E (Centre Transfrontalier d'Education à l'Environnement),
- | Les charges de pré-collecte comprennent notamment les dépenses liées à la fourniture et la distribution des sacs de tri Multiflux,
- | Les charges de collecte comprennent notamment les dépenses liées à l'exercice de la compétence optionnelle de collecte des biodéchets des professionnels, du verre et du papier,
- | Les charges de transfert comprennent les dépenses liées au tri Multiflux,
- | Les charges de transport comprennent les dépenses liées au transport des déchets ménagers entre les différents exutoires de traitement,
- | Les charges de traitement comprennent les dépenses liées aux différents modes de traitement des déchets (recyclage, méthanisation, valorisation énergétique et enfouissement notamment).

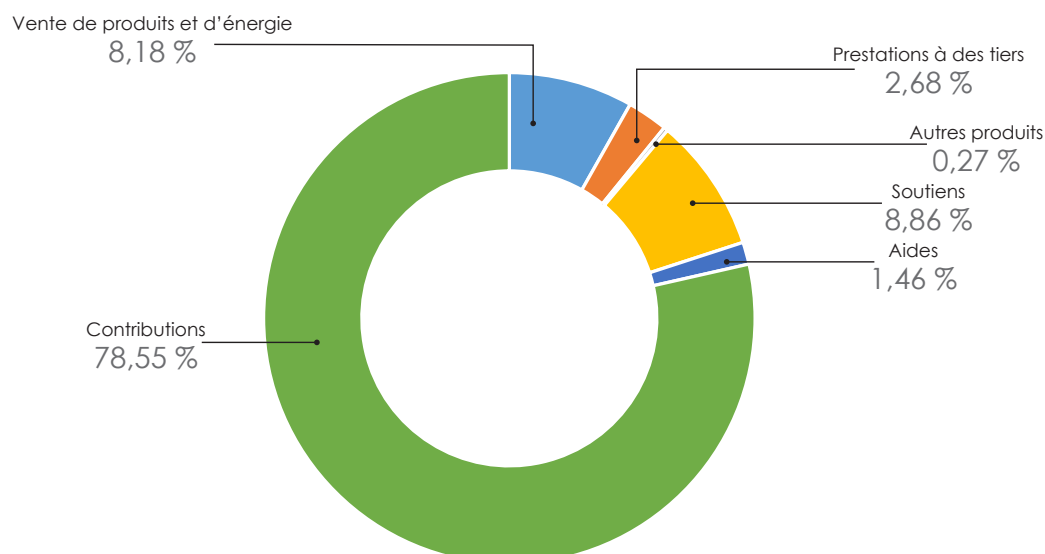
13.2. NATURE DES PRODUITS

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les différents postes de produits qui affectent le service de gestion des déchets par le Sydeme. Il est important de noter que les recettes présentées dans la nature des produits s'entendent amortissements des subventions d'investissement compris **(c'est-à-dire subventions d'investissement annualisées) au sens de la méthode Ademe d'expression du coût.**

Postes de produits	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	3 241 856 €
Prestations à des tiers	1 060 342 €
Autres produits	108 490 €
Soutiens	3 511 291 €
Aides	576 732 €
Contributions	31 119 637 €
Total des produits	39 618 348 €

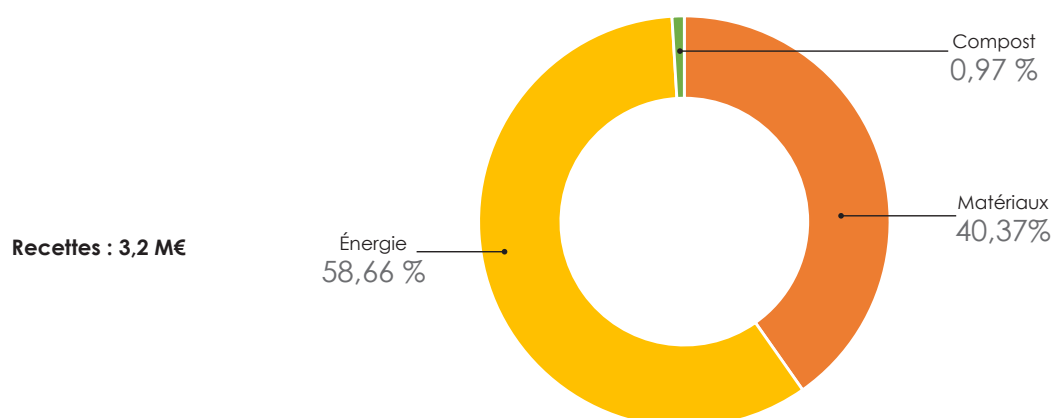
Source des données : Matrice des coûts Ademe 2018

Postes de produits : 39,6 M€



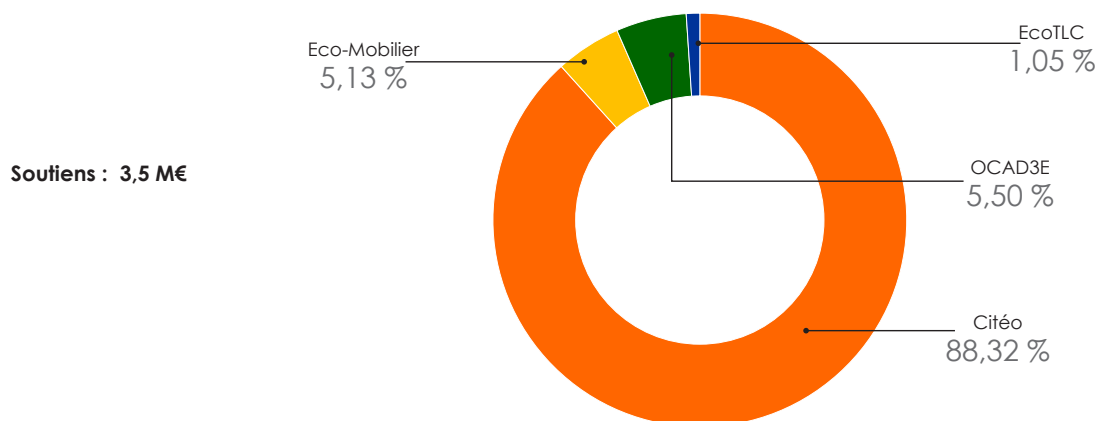
- | Les contributions comprennent la facturation des prestations de transport et de traitement effectuées pour les intercommunalités.
- | La vente de produits et d'énergie comprend les recettes liées à la vente des matériaux recyclables, à la vente de compost et à la vente d'énergie (électricité, biogaz notamment) et réparties par flux de déchets dans le graphique ci-dessous :

Flux de déchets	Recettes	Type de recettes
Verre	305 413 €	Matériaux
Recyclables secs (hors verre)	999 239 €	Matériaux
Biomasse	1 906 099 €	Energie
Biomasse	31 105 €	Compost
Total Recettes	3 241 856 €	



- | Les prestations à des tiers correspondent aux services apportés aux collectivités extérieures au territoire et aux professionnels,
- | Les soutiens comprennent les aides versées par les éco-organismes et détaillées dans le tableau ci-dessous :

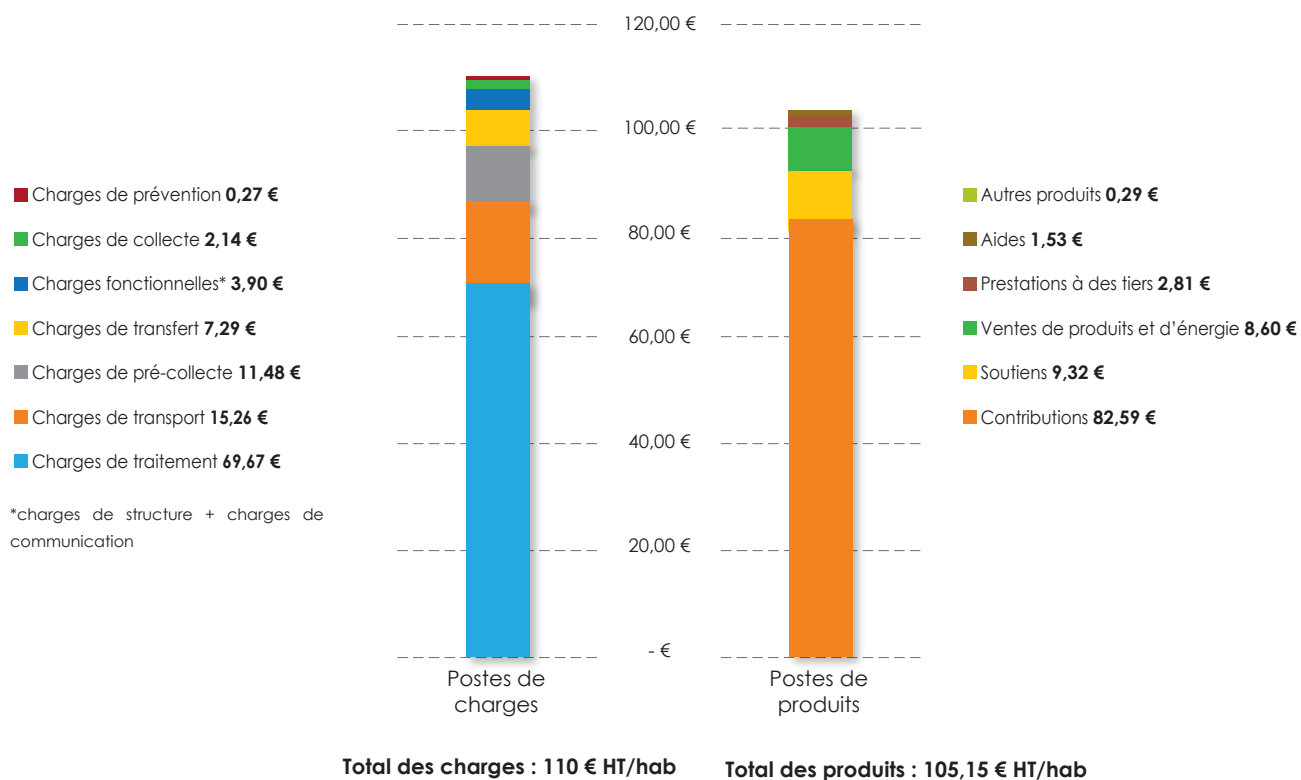
Éco-organisme	Soutiens
Citeo	3 101 190 €
Eco-Mobilier	179 958 €
OCAD3E	143 213 €
EcoTLC	36 931 €
Total Soutiens	3 511 292 €



- | Les aides comprennent les subventions versées par des financeurs.

13.3. RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

Couverture des charges, tous flux confondus, par les produits et le financement (en € HT/hab)



Source des données : Matrice des coûts Ademe 2018

- | Les charges prépondérantes du syndicat sont relatives aux prestations de traitement (69,67 € HT/habitant), au transport (15,26 € HT/habitant) et à la pré-collecte (11,48 € HT/habitant).
- | Les produits permettent de couvrir 22,56 € HT des charges par habitant.
- | Selon les règles d'amortissement de l'Ademe, appliquées dans le cadre de la matrice des coûts 2018, les produits ne couvrent que 95,59 % des charges. Aussi, il en résulte le déficit structurel de 199 159 € HT de l'année 2018.



CHAPITRE 14

Coût des différents flux de déchets

- 14.1. Coût des différents flux ramenés à la tonne 50
- 14.2. Répartition des charges par flux et par étape technique 51

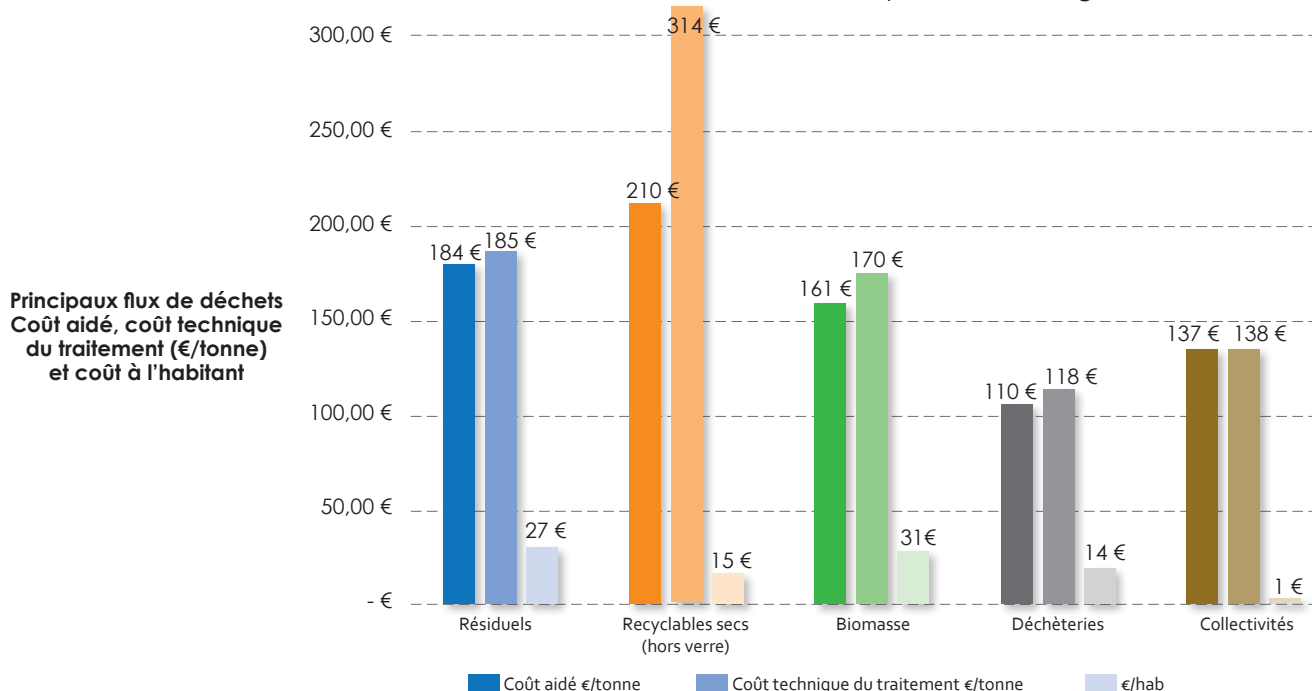
14.1. COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE

Coût aidé, coût technique du traitement et coût à l'habitant

	Résiduels	Verre	Recyclables secs (hors verre)	Biomasse	Déchèteries	Collectivités	Autres
Total charges	10 186 435,00 €	431 333,00 €	9 305 863,00 €	15 533 566,00 €	5 507 214,00 €	481 860,00 €	1 207,00 €
Coût aidé	10 115 697,00 €	- 33 305,00 €	5 560 528,00 €	11 758 407,00 €	5 102 453,00 €	480 749,00 €	- 35 763,00 €
Coût technique du traitement	10 170 616,00 €	125 769,00 €	8 311 663,00 €	12 458 427,00 €	5 487 417,00 €	481 691,00 €	1 206,00 €
Tonnage	54 839	11 376	26 432	73 239	46 385	3 502	2 074
Part de chaque flux en %	25,17 %	5,22 %	12,13 %	33,62%	21,29%	1,61%	0,95%
Quantité collectée en kg/hab	145,54	30,19	70,15	194,37	123,10	9,29	5,50
Coût aidé €/tonne	184,46 €	- 2,93 €	210,37 €	160,55 €	110,00 €	137,28 €	-17,24 €
Coût technique du traitement €/tonne	185,46 €	11,06 €	314,45 €	170,11 €	118,30 €	137,55 €	0,58 €
€/hab	26,85 €	- 0,09€	14,76 €	31,21 €	13,54 €	1,28 €	- 0,09 €

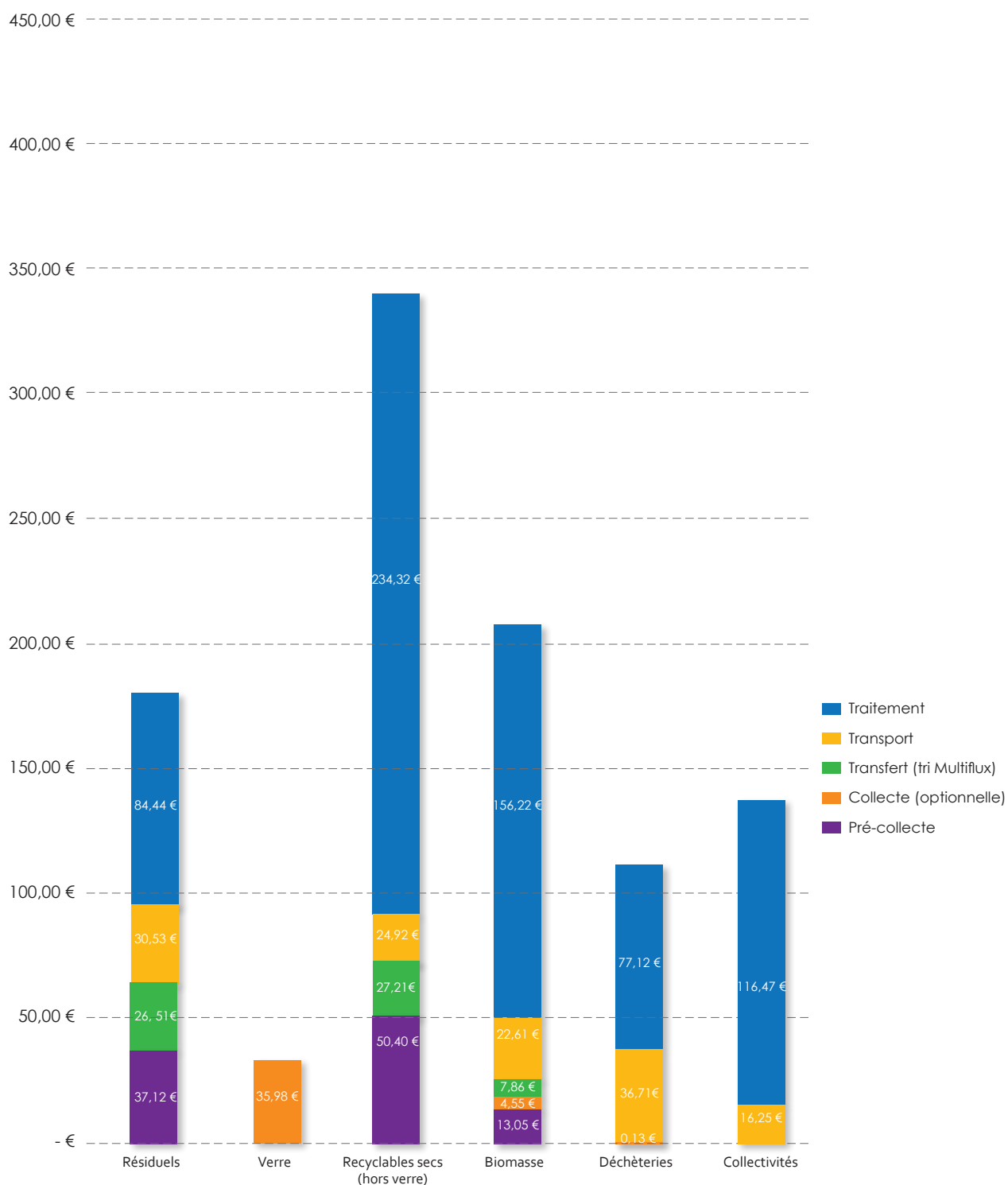
Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2018

- | Le total des charges comprend l'ensemble des coûts y compris les dépenses de fonctionnement, de communication, les amortissements des investissements selon les règles de répartition de l'Ademe et la fourniture des sacs de tri Multiflux.
- | Le coût aidé représente le coût restant à la charge de la collectivité après déduction des produits (recettes, soutiens et aides).
- | Le coût technique du traitement représente les charges liées au traitement des déchets déduction faite des recettes de ventes de matériaux, de compost ou d'énergie.



14.2. RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE

Coût par étape technique et par flux (€/tonne)



Source des données : Matrice des coûts Ademe – 2018



CHAPITRE 15

Temps forts 2018

Journée des Maires
30 mai 2018

Conférence
Rétrospective
« Les 20 ans du Sydem »



20 ANS
D' ACTIONS
EN FAVEUR
D'UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Exposition
« Les 20 ans du Sydem »

Visite
des installations



Opération
« A la découverte du compost... »
spéciale 20 ans du Sydem
au sein des communes du territoire



**Inauguration
du Centre Transfrontalier
d'Éducation à
l'Environnement
(CT2E)
20 septembre 2018**



**Parcours pédagogique
du CT2E**



**Gâteau d'anniversaire durable
« 20 ans du Sydeime »**



Mercredi éco-éducatif
« Le Monde des petites bêtes »
Octobre 2018



Mercredi éco-éducatif
« Zéro gaspillage »
Novembre 2018





Collecte de jouets
Novembre 2017

Remise des prix
du concours pédagogique
2017-2018
« La Nature s'habille »



Exposition des oeuvres



Spectacle « Au Grand Bazar »



Pass'écolo 2018-2019
« Ma cantine sans gaspi »



Institut de la Providence BOUZONVILLE



Collège la Carrière St AVOLD



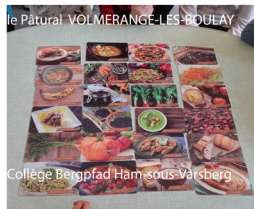
Collège Paul Verlaine FAULQUEMONT



Collège la Paraison LEMBERG



Institut Ste-Chrétienne SARREGUEMINES



Le Pâtural VOLMERANGE-LES-BOULEAY

Collège Bergpfad Ham-sous-Varsberg



Visite des classes
participantes au Pass'écolo
au CT2E



Pesée des restes alimentaires
au sein des cantines scolaires



Collecte de jouets 2018
« Laisse parler ton cœur ! »



Collecte en permanences multiflux
Lunettes, piles, radiographies argentiques, téléphones portables





Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est

Siège administratif du Syde me :
1 rue Jacques Callot - 57600 Morsbach
Tél. : 03 87 00 01 01 - Fax : 03 87 00 02 09